

---

# PARTIE III

## RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

---

### 1. Introduction

Conformément à la définition donnée dans la deuxième partie de ce rapport, trois dimensions font partie intégrante du concept de multifonctionnalité. Cette étude est centrée sur les dimensions de la définition portant sur les activités et rôles alternatifs à la production de matières premières agricoles. Cette orientation volontaire donnée à l'étude n'évite bien évidemment en rien les préoccupations actuelles des agriculteurs, qui ont bien voulu répondre à ce questionnaire, en relation avec leurs activités de production dites traditionnelles.

La présentation des résultats de l'enquête s'articule autour de 7 points rassemblant l'ensemble des informations collectées en 7 entités cohérentes. Après cette introduction, une section est consacrée à la caractérisation de l'échantillon, élément de première importance pour permettre une interprétation non biaisée des résultats présentés dans ce rapport (section 2).

La section 3 est consacrée aux activités de diversification entendue ici au sens de la production de biens et services directement rémunérés par les consommateurs. Les activités de diversification sont abordées distinctement en fonction de leur lien à la production agricole. Cette section présente un recensement exhaustif des activités de diversification rencontrées lors de l'enquête. L'analyse et la lecture ne doivent pas tant se porter sur les fréquences enregistrées lors de l'enquête que sur la diversité des activités, leurs avantages et leurs inconvénients ainsi que sur leur importance économique. Les fréquences sont toutefois mentionnées pour information afin d'appuyer la représentativité des informations recueillies.

Dans la section 4, les données collectées dans le cadre d'une des deux études de cas menées dans cette enquête permettent de mieux cerner les facteurs de motivation et de satisfaction des agriculteurs qui se sont lancés dans une activité de diversification telle que le tourisme à la ferme ou de ceux qui envisagent de le faire. Les facteurs de blocage d'ordre socio-économique mais également les facteurs internes et externes à la ferme sont également précisés.

L'entretien et la gestion des paysages et des ressources naturelles représentent une dimension phare du concept de multifonctionnalité. La section 5 s'attache à mieux comprendre la perception des agriculteurs vis-à-vis de cette fonction à travers l'appréciation et le rôle des incitants mais également à travers l'examen des facteurs de blocage et de motivation pour l'adhésion aux mesures mises en œuvre dans ce cadre.

La seconde étude de cas (section 6) dresse un état des lieux des services rendus par les agriculteurs en matière d'entretien des espaces verts. Elle complète l'analyse de la section 5 en envisageant une autre forme de partenariat potentiel avec les collectivités. Elle tire des enseignements des expériences existantes et examine les potentialités de développement de telles prestations de services par les agriculteurs.

A travers la section 7, un regard est posé sur le rôle que peut jouer le partenariat en matière de multifonctionnalité de l'agriculture en identifiant les partenaires potentiels ainsi que les natures et formes que peuvent prendre ces partenariats

Enfin, une approche prospective de la multifonctionnalité et du positionnement des agriculteurs dans la ruralité wallonne de demain est proposée à la section 8. Elle aborde la question du renforcement des rôles alternatifs à la production de matières premières agricoles. Elle examine ensuite le lien à la multifonctionnalité des projets que les agriculteurs envisagent développer à court ou moyen terme et se termine par une analyse du point de vue des agriculteurs sur les perspectives et le rôle d'une agriculture multifonctionnelle à un horizon de 10 ans.

La synthèse présentée dans cette partie renvoie à une série d'annexes (annexes 3 à 7) contenant les tableaux de résultats et cartes qui complètent l'information.

## 2. Caractéristiques de l'échantillon

### 2.1 Limites et contraintes

L'enquête auprès des agriculteurs a été menée entre les mois de juillet et octobre 2005. Au total, 187 questionnaires ont été complétés pour un objectif initial de 220 questionnaires. Les contraintes en temps et moyens disponibles ont conduit, d'une part, à réduire le taux de sondage dans la commune de Froidchapelle et, d'autre part, à ne pas organiser les activités d'enquêtes auprès des agriculteurs dans la commune de Stoumont. Globalement, le taux de sondage sur l'ensemble des communes sélectionnées atteint 12%. Le tableau 8 présente la distribution des agriculteurs interviewés en fonction des communes.

Pour rappel, l'échantillonnage réalisé est un échantillonnage raisonné en ce sens qu'une des contraintes imposées lors de la sélection des agriculteurs visait à ce qu'au moins 10% d'entre eux pratiquent une des activités retenues comme étude de cas à savoir l'agritourisme et/ou l'entretien des espaces verts. L'option d'un échantillonnage raisonné répond au souci de collecter une information basée sur un nombre suffisant d'observations pour les différents axes traités dans l'étude. A cette fin, les effectifs sont mentionnés pour chaque activité afin de témoigner de la représentativité de l'information enregistrée mais ne peuvent être utilisés pour extrapoler les taux de pratique d'une activité observés dans l'échantillon à une population plus large.

Tableau 8 – Nombre d'exploitations sondées selon les communes

Communes sélectionnées	Nombre d'exploitations agricoles en 2004	Echantillon objectif	Echantillon sondé
Frasnes-lez-Anvaing	247	20	16
Bastogne	215	20	20
Amblève	195	20	20
Houffalize	145	20	17
Mettet	144	20	18
Walcourt	128	20	20
Bertrix	118	20	20
Rochefort	103	20	18
Froidchapelle	93	20	10
Stoumont	58	10	0
Bouillon	55	10	10
Incourt	52	10	9
Braives	50	10	9
<b>Totaux</b>	<b>1 603</b>	<b>220</b>	<b>187</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Par ailleurs, le processus de sélection des communes a également mis en œuvre différents critères qu'il est important de garder à l'esprit lors de l'interprétation des résultats. Comme annoncé dans la première partie de ce rapport, chaque commune présente des caractéristiques spécifiques décrites dans les fiches présentées en annexe 1. Afin de prendre en compte cette dimension dans l'analyse, une série de cartes illustre la distribution géographique des réponses collectées par activité ou illustre les éventuelles divergences de position liées au contexte local par rapport à certaines questions.

## 2.2 Les exploitations sondées

### ⇒ *La taille des exploitations*

La taille moyenne des exploitations sondées est de 84 ha. A titre d'information, la taille moyenne des exploitations en Région wallonne s'élève à 44 ha selon le Recensement agricole de 2005. Au sein de l'échantillon sondé, on observe une forte variabilité dans la taille moyenne des exploitations selon la commune (tableau 9). Les SAU moyennes les plus élevées sont enregistrées dans les communes de Braives et Walcourt où la superficie des exploitations est trois fois plus importante que dans les communes d'Amblève et de Frasnes-lez-Anvaing.

Tableau 9 – SAU moyenne des exploitations sondées selon les communes

Commune	Nombre d'exploitations sondées	SAU moyenne
Braives	9	165
Walcourt	20	140
Incourt	9	109
Mettet	18	104
Rochefort	18	90
Froidchapelle	10	80
Houffalize	17	77
Bastogne	20	76
Bouillon	10	57
Bertrix	20	55
Amblève	20	48
Frasnes-lez-Anvaing	16	45
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>84</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

### ⇒ *L'âge et la succession des chefs d'exploitation*

Sur l'ensemble de l'échantillon, l'âge moyen du chef d'exploitation est de 46 ans. Comme le montre le tableau 10, on observe une certaine homogénéité entre les communes quant à l'âge moyen du chef d'exploitation. Les chefs d'exploitation les plus âgés sont recensés dans les communes de Mettet et Bastogne alors que c'est dans les communes de Frasnes-lez-Anvaing et Froidchapelle que la moyenne d'âge est la plus faible.

Tableau 10 – Age moyen des chefs d'exploitation selon les communes

Commune	Nombre d'exploitations sondées	Age moyen du chef d'exploitation
Mettet	18	52
Bastogne	20	50
Bouillon	10	49
Incourt	9	48
Amblève	20	47
Bertrix	20	46
Walcourt	20	46
Rochefort	18	45
Braives	9	45
Houffalize	17	44
Frasnes-lez-Anvaing	16	43
Froidchapelle	10	43
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>46</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Un quart des exploitations de l'échantillon ont à leur tête un chef d'exploitation de plus de 50 ans. Ces derniers ont été invités à se prononcer quant à la présence ou non d'un successeur susceptible de reprendre l'exploitation à moyen terme. La moitié d'entre eux seulement affirme avoir un successeur présumé.

⇒ *L'année de reprise de l'exploitation*

Parmi les 187 exploitations sondées, 17 ont déclaré être constituées en société. Pour ces exploitations, le passage en société date, en moyenne, de 1990. L'année de reprise moyenne pour les autres fermes remonte à 1985.

⇒ *La main-d'œuvre*

Dans l'échantillon sondé, une exploitation occupe en moyenne 1,53 travailleur à temps plein et 0,73 travailleur à temps partiel. A titre d'indication, selon le Recensement agricole de 2005, la main-d'œuvre agricole à temps plein et à temps partiel correspond, respectivement, à des effectifs par exploitation de 0,91 et 0,73. L'échantillon sondé se singularise par une composante en main-d'œuvre permanente plus importante. Les tableaux 11 et 12 décrivent la distribution des travailleurs à temps plein et à temps partiel de l'échantillon sondé en fonction de leur statut au sein de l'exploitation.

Tableau 11 – Distribution de la main-d'œuvre à temps plein en fonction du statut

Statut	Nombre de travailleurs	% MO à temps plein	Nombre de travailleurs par exploitation
Chef d'exploitation	193	67,5%	1,03
Conjoint(e)	48	16,8%	0,26
MO familiale	28	9,8%	0,15
Autre MO	17	5,9%	0,09
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,53</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Tableau 12 – Distribution de la main-d'œuvre à temps partiel en fonction du statut

Statut	Nombre de travailleurs	% MO à temps plein	Nombre de travailleurs par exploitation
Chef d'exploitation	14	10,4%	0,07
Conjoint(e)	59	43,7%	0,32
MO familiale	42	31,1%	0,22
Autre MO	20	14,8%	0,11
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,72</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Des tableaux 11 et 12, il ressort que, parmi les exploitations sondées, peu de chefs d'exploitation travaillent à temps partiel sur leur ferme (7%), que le conjoint est actif au sein de l'exploitation dans près de 60% des cas, mais plus fréquemment à temps partiel, et que la main-d'œuvre est essentiellement familiale.

#### ⇒ *La propriété des terres et des bâtiments*

Pour l'ensemble de l'échantillon, un peu plus d'un tiers de la superficie agricole est exploitée en propriété, le reste des terres l'étant en faire-valoir indirect. Ces proportions sont comparables aux moyennes enregistrées pour la Région wallonne.

En ce qui concerne les bâtiments, les trois quarts des exploitants sont propriétaires de l'ensemble des bâtiments de la ferme, 17% sont propriétaires d'une partie des bâtiments et moins de 10% sont locataires à part entière.

#### ⇒ *Les orientations technico-économiques*

Comme le montre le tableau 13, l'échantillon interviewé comprend majoritairement des exploitations orientées vers les productions animales, essentiellement bovines (53%). Parmi celles-ci, la moitié est spécialisée dans l'élevage et la production de viande, les autres étant tournées vers des troupeaux laitiers ou mixtes. Les exploitations spécialisées en grandes cultures et les exploitations de type mixte

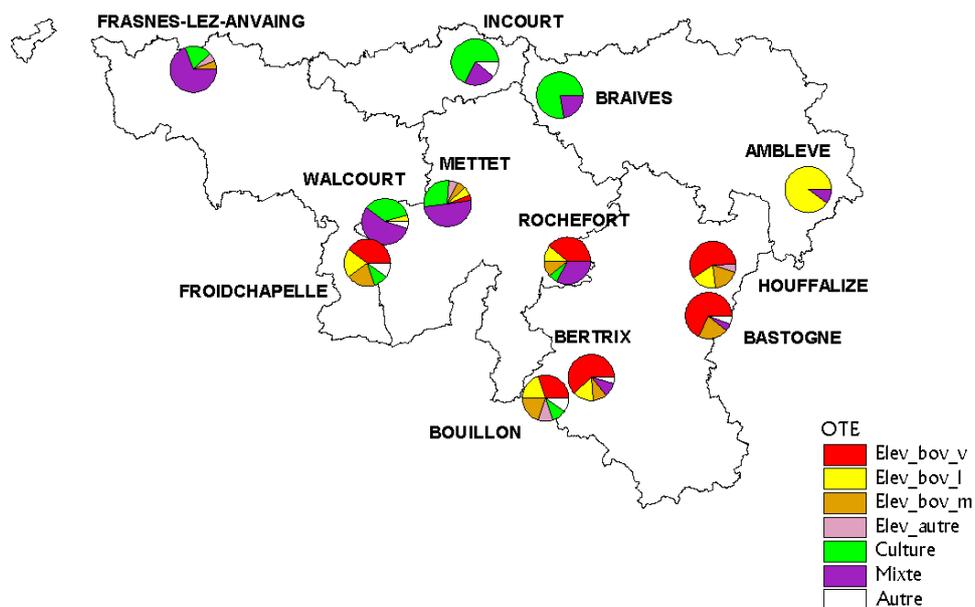
rassemblent respectivement 17% et 25% des exploitations sondées. La carte 2 permet de localiser ces spécialisations au niveau géographique.

Tableau 13 – Distribution par commune des exploitations sondées en fonction de l'orientation technico-économique

Commune	Production animale					Production végétale	Production mixte	Autre	TOTAL
	Bovins			Autre élevage	Sous-total				
	Elevage et viande	Lait	Mixte						
Ambève	0	18	0	0	18	0	2	0	20
Bastogne	13	0	4	0	18	0	1	1	20
Bertrix	13	3	2	0	17	0	2	1	20
Bouillon	3	2	2	1	8	1	0	1	10
Braives	0	0	0	0	0	7	2	0	9
Frasnes	0	0	1	1	2	3	11	0	16
Froidchappelle	4	2	2	0	8	1	0	1	10
Houffalize	10	3	3	1	17	0	0	0	17
Incourt	0	0	0	0	0	6	2	1	9
Mettet	1	1	1	1	4	5	9	0	18
Rochefort	7	2	2	0	11	1	6	0	18
Walcourt	0	1	0	0	1	7	11	1	20
<b>Totaux</b>	<b>51</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>104</b>	<b>31</b>	<b>46</b>	<b>6</b>	<b>187</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Carte 2 – Distribution par commune des exploitations sondées en fonction de leur orientation technico-économique



Source : Enquête CAPRU 2005

### 3. Les activités de diversification

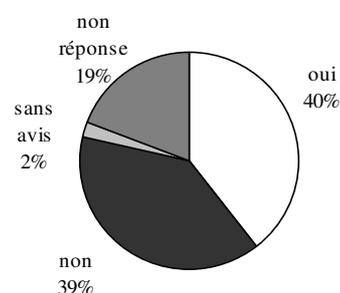
Cette section présente un recensement exhaustif des activités de diversification rencontrées lors de l'enquête en mettant en exergue la diversité des activités, leurs avantages et leurs inconvénients ainsi que leur importance économique. Le tableau en annexe 3 présente de manière synthétique les effectifs enregistrés par type d'activité.

A titre d'information, 157 exploitations sur les 187 enquêtées (soit 84%) déclarent pratiquer au moins une des activités de diversification visées dans cette section.

En ce qui concerne l'importance économique de ces activités, quarante pour-cent des agriculteurs sondés affirment avoir besoin de la diversification d'un point de vue économique et 39% disent ne pas en dépendre.

Ils sont également 40% à déclarer être à même d'évaluer la contribution des activités de diversification dans la formation de leur revenu. Les autres se disent incapables d'évaluer cette part parce que les résultats de ces activités sont aléatoires ou que leur contribution au revenu est négligeable, ou encore parce qu'ils ne tiennent pas de comptabilité analytique, ou enfin parce que l'activité est trop récente pour pouvoir être évaluée.

Figure 1 – Distribution des réponses à la question « Avez-vous besoin de la diversification d'un point de vue strictement économique ? »



Source : Enquête CAPRU 2005

#### 3.1 Activités de diversification liées aux productions traditionnelles

##### 3.1.1 Activités en amont des productions agricoles

Deux tiers des exploitations sondées pratiquent, en amont des productions agricoles traditionnelles, l'une ou plusieurs des activités de diversification suivantes :

- production d'aliments pour le bétail (90 cas) ;
- mélange d'aliments pour le bétail (38 cas) ;
- entretien d'espaces naturels (66 cas) ;
- production de semences (2 cas).

Ces activités ont été recensées afin de couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de diversification. Cependant, l'analyse révèle qu'il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, d'une réelle activité de diversification au sens de cette étude, à l'exception de la production de semences, mais plutôt d'une activité d'intégration des ateliers de production végétale et animale au sein de la ferme. En effet, il ne s'agit généralement pas d'une production d'aliments élaborés et ceux-ci sont destinés au bétail de l'exploitation. Il en va de même pour le mélange d'aliments. Par ailleurs, l'entretien d'espaces naturels s'applique ici aux superficies de l'exploitation non visées par les MAE et qui font l'objet d'une démarche

volontaire des agriculteurs. Il s'agit, en particulier, de la pratique du pâturage extensif. L'important taux de non réponse (98%) quant à la part de revenu générée par ces activités appuie l'interprétation d'une intégration de ces activités à l'atelier des productions animales.

### 3.1.2 Activités en aval des productions agricoles

Une activité de diversification en aval de la production a été enregistrée chez 70 agriculteurs soit 37% des exploitants interrogés. Ces derniers pratiquent l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- transformation des produits à la ferme (30 cas) ;
- intégration des produits dans une filière de qualité différenciée (42 cas) ;
- vente directe (43 cas).

#### ⇒ *La transformation à la ferme*

Les activités de transformation à la ferme concernent majoritairement la transformation du lait avec la production de beurre, fromages et autres produits laitiers. On peut souligner également la pratique de quelques activités originales telles que la transformation des fruits et la préparation de spécialités culinaires. Le tableau 14 présente le détail des produits transformés à la ferme recensés lors de l'enquête.

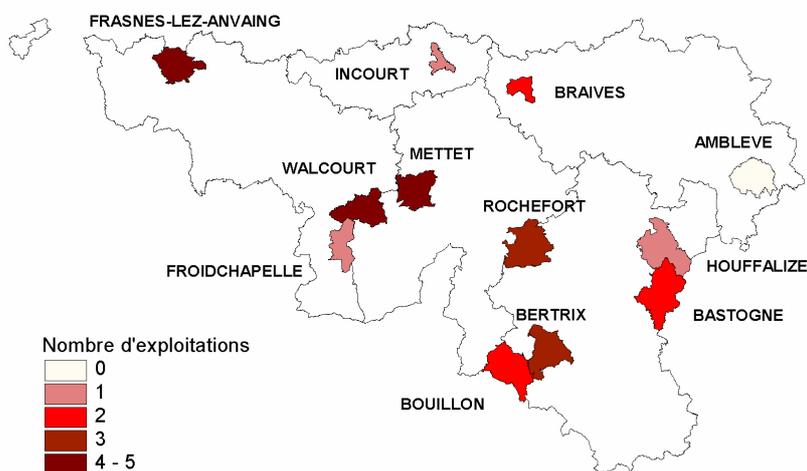
Tableau 14 – Types de produits transformés à la ferme

Type de produit	Détail des produits (occurrences)
<b>Produits laitiers</b>	
de vache	- beurre (13) dont bio (1) - fromages (4) dont bio (1) - yaourt (2) dont bio (1) - crème glacée (3)
de chèvre	- fromages (2)
de brebis	- fromages (1)
d'ânesse	- savon, kéfir (2)
<b>Fruits et Légumes</b>	
carottes	- conditionnement pour le marché du frais (1)
pommes, poires	- production de jus et transformation à façon (1)
<b>Préparations culinaires</b>	
traiteur	- plats cuisinés (1)
boulangerie	- pains (1)
<b>Autres</b>	
boucherie	- boucherie (2)
sapins de Noël	- sapins de Noël (1)
biocarburants	- biocarburants (1)

Source : Enquête CAPRU 2005

Parmi les agriculteurs interrogés, l'information recueillie sur les activités de transformation à la ferme provient pour moitié d'exploitations situées dans les communes de Frasnes-lez-Anvaing, Mettet et Walcourt (carte 3).

Carte 3 – Distribution par commune des exploitations sondées pratiquant une activité de transformation à la ferme

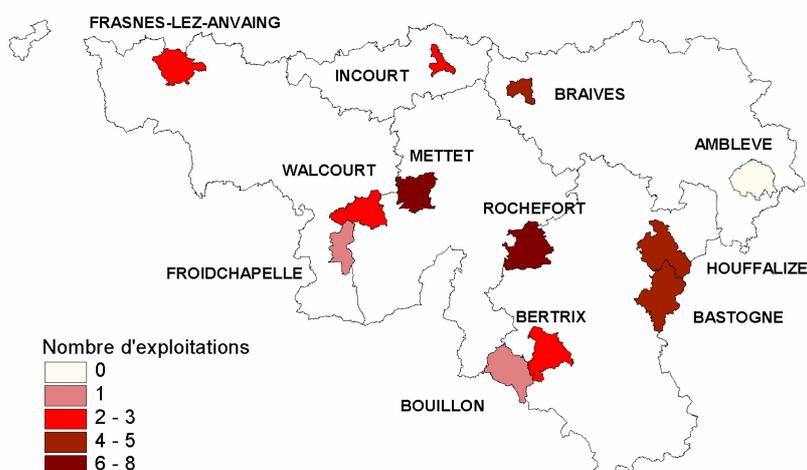


Source : Enquête CAPRU 2005

#### ⇒ *Les filières de qualité différenciée*

Les filières de qualités différenciées identifiées lors de l'enquête concernent principalement la viande bovine ainsi que le lait et les produits laitiers. Le tableau 15 précise les types de produits et les filières de qualité différenciée auxquelles ils sont associés. La carte 4 permet de localiser géographiquement l'origine des données collectées en ce qui concerne les filières de qualité différenciée.

Carte 4 – Distribution par commune des exploitations sondées impliquées dans une filière de qualité différenciée



Source : Enquête CAPRU 2005

La Qualité Filière Lait (QFL) est celle qui a été la plus fréquemment citée mais, cette démarche devenant obligatoire pour la vente du lait, elle sortira à terme du cadre de la qualité différenciée. En viande bovine, le label le plus courant au sein de l'échantillon sondé est le label « Meritus ». Environ 5% des exploitations enquêtées sont impliqués dans la production biologique pour certains produits (viande bovine, volaille, lait) voire pour l'ensemble de la ferme.

Les produits plus marginaux sont valorisés sous des marques collectives destinées à la promotion des produits du terroir. Il s'agit de démarches développées par des collectivités locales telles que, par exemple, les Parcs naturels. Outre la qualité différenciée, ces initiatives permettent également, dans certains cas, d'activer la pratique de cultures et/ou élevages alternatifs (confer 3.2.1).

Enfin, certaines exploitations sondées apparentent leur démarche de qualité différenciée au respect d'un cahier des charges imposé par une société de transformation ou de distribution avec lesquelles elles sont en contrat.

Tableau 15 – Types de produits et filières de qualité différenciée

Type de produit	Type de filière (occurrences)
<b>Viande</b>	
bovine	- label "Meritus" (9) - label non précisé (2) - label "Viande Ardennes" (1) - cahier des charges "Match" (1) - bio (2)
volaille	- bio (2)
<b>Lait et produits dérivés</b>	
de vache	- Qualité Filière Lait (11) - lait bio (3) - lait AA (1) - lait Omega 3 (1) - lait biodynamie (1)
de brebis	- produits du terroir (2)
d'ânesse	- produits du terroir (2)
de chèvre	- produits du terroir (1)
<b>Céréales</b>	
orge brassicole	- cahier des charges « Nestlé » (1)
épeautre	- filière qualité (1)
panifiables	- cahier des charges « Pain Bayard » (1)
<b>Autres produits végétaux</b>	
pommes de terre	- filière pommes de terre de qualité (1) - pommes de terre anciennes (1)
fruits	- label « Fruit net » (1)
<b>Toute la ferme</b>	
	- bio (3) - agriculture raisonnée (1)

Source : Enquête CAPRU 2005

⇒ **La vente directe**

Comme le montre le tableau 16, une gamme de produits très diversifiés est proposée en vente directe. Il s'agit le plus souvent des produits classiques tels que le beurre, les volailles et divers produits frais. Des produits plus élaborés, provenant de la transformation à la ferme et dans lesquels s'exprime un savoir-faire gastronomique, sont également proposés tels que les fromages, plats préparés ou pains.

Tableau 16 – Détail des produits recensés pour la vente directe

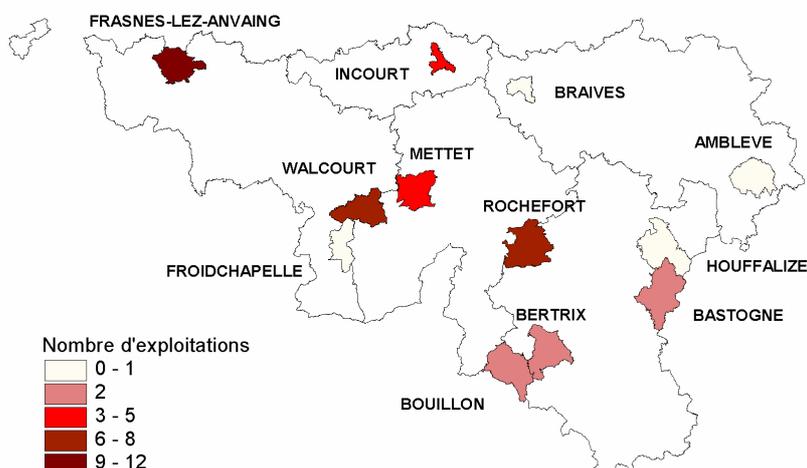
Type de produit	Détail des produits (occurrences)
<b>Produits laitiers</b>	
de vache	- beurre (13), fromage (4), yaourt (2), crème glacée (1)
de chèvre	- fromages (2)
de brebis	- fromages (1)
d'ânesse	- lait, savon, kéfir (2)
<b>Viande</b>	
de volaille	- poulets (9) dont poulets fermiers (2), plein air (1) et bio (2) - canards dont gavage (1) - dindes (1) - pintades (2) dont pintades plein air (1) - pigeons (1) - lapins (2)
de taureau	- viande vendue à un boucher (2) - boucherie à la ferme (2)
de mouton	- viande (3) vente d'animaux vivants ou non aux particuliers
de porc	- porcs fermiers (1), cochons de lait (1) parfois en colis
<b>Autres produits frais</b>	
Œufs	- œufs (1)
pommes de terre	- pommes de terre (7) dont anciennes variétés (1)
Légumes	- courgettes, potirons et carottes (2)
fruits et jus	- pommes et poires (1), fraises (1)
<b>Produits divers</b>	
paniers du terroir	- paniers du terroir (2)
plats préparés	- plats préparés (1)
Pains	- pains (1)
Sapins de Noël	- sapins de Noël (1)

Source : Enquête CAPRU 2005

En ce qui concerne les modes de vente des produits, outre la commercialisation directe à la ferme qui est la plus fréquente, certains agriculteurs organisent des tournées avec ou sans camion frigo (4 cas), participent à des marchés (3 cas) ou marchés du terroir (1 cas), écoulent leurs produits dans des magasins collectifs (4 cas) ou les vendent à des restaurateurs ou traiteurs (3 cas), grossistes ou détaillants (3 cas). Certains d'entre eux ont aménagé un magasin à la ferme proposant différents produits (6 cas) ou un salon de dégustation, voire une cafétéria (1 cas).

Comme le montre la carte 5, l'information recueillie auprès des exploitations faisant de la vente directe provient majoritairement (70%) d'exploitations situées dans les communes de Frasnes-lez-Anvaing, Walcourt et Rochefort.

Carte 5 – Distribution par commune des exploitations sondées faisant de la vente directe à la ferme



Source : Enquête CAPRU 2005

#### ⇒ *Les avantages et inconvénients de la diversification en aval de la production*

Les exploitants interrogés ont été invités à s'exprimer sur les avantages et inconvénients qu'ils perçoivent dans la pratique d'une activité de diversification en aval de la production. Le tableau 17 présente une synthèse des avis qui ont été répertoriés, après analyse, selon trois axes pour les avantages (social, économique et personnel) et pour les inconvénients (social, économique et administratif) en fonction des éléments les plus fréquemment cités. L'annexe 4 précise le détail des réponses obtenues ainsi que les nuances apparaissant dans leur formulation.

D'une manière générale le principal avantage reconnu par les agriculteurs qui s'impliquent dans une activité de diversification en aval de la production est un avantage d'ordre économique. La transformation à la ferme est une activité reconnue pour la création de valeur ajoutée à la ferme à partir de matières premières dont les prix sont jugés peu voire non rémunérateurs. De même, les productions de qualité différenciée et la vente directe à la ferme permettent d'obtenir de meilleurs prix à la vente. Cette opportunité de valorisation accrue des produits de la ferme ne doit cependant pas masquer les investissements nécessaires au développement de telles activités dans un secteur où la composante en capital est déjà très importante. Ces activités représentent une prise de risque supplémentaire et demandent des facultés de gestion de la production, des stocks, des débouchés et de la législation. L'introduction de normes sanitaires plus strictes n'est pas sans impact sur le volume des investissements requis pour adapter les infrastructures. Dans certaines situations, la mise aux normes hypothèque la rentabilité, décourage la poursuite de l'activité voire conduit à son abandon.

Cités comme inconvénients majeurs, la forte composante en main-d'œuvre pour la transformation à la ferme, le surcroît de travail et la nécessaire disponibilité pour l'accueil des clients en ce qui concerne la

vente directe sont des contraintes liées à la présence d'une main-d'œuvre suffisante sur la ferme, qui doit pouvoir être rémunérée.

Parmi les autres inconvénients fréquemment mis en avant par les agriculteurs qui pratiquent une activité de diversification en aval de la production figurent les contraintes administratives et financières relevant des contrôles auxquels ils sont soumis au titre des normes sanitaires.

Divers facteurs de satisfaction sur les plans social et personnel sont associés aux activités de transformation et de vente directe à la ferme. Le contact avec les clients et l'opportunité offerte de fournir des explications sur les produits et le métier sont très appréciés par les agriculteurs qui pratiquent la vente directe. Cette dimension est celle qui est la plus fréquemment citée quand on leur demande de lister leurs motivations. De même, la fierté de proposer un bon produit fini et la satisfaction des clients sont des atouts qui motivent les agriculteurs dans leurs activités de transformation à la ferme.

Tableau 17 – Avantages et inconvénients des activités de diversification en aval de la production

	<b>Transformation à la ferme</b> <i>Un savoir-faire</i>	<b>Filière de qualité différenciée</b> <i>Différents créneaux</i>	<b>Vente directe</b> <i>De nombreux produits</i>
<b>Fréquence</b>	30	42	43
<b>Avantages</b> - Social - Economique - Personnel	Satisfaction des clients  <b>Valeur ajoutée à la ferme</b>  Proposer un bon produit fini	  <b>Meilleur prix</b>  Meilleure reconnaissance	<b>Contact avec les clients</b>  <b>Meilleur prix</b>  Passion, aspect pédagogique
<b>Inconvénients</b> - Social - Economique - Administratif	<b>Forte composante en main-d'œuvre</b>  Investissement, gestion  Normes sanitaires, contrôles	Marginalisation  Coûts de production plus élevés  Cahiers des charges, contrôles	<b>Surcroît de travail, disponibilité</b>  Investissement, risque  Normes sanitaires, contrôles

Source : Enquête CAPRU 2005

Concernant les filières de qualité différenciée, l'obtention d'un meilleur prix à la vente est le principal avantage qui a été cité mais il est contrebalancé par le fait que ces productions ont généralement un prix de revient plus élevé. Enfin, par le biais des filières de qualité différenciée, les agriculteurs ont le sentiment d'avoir une meilleure reconnaissance pour leurs produits et apprécient cette reconnaissance mais se sentent parfois marginalisés par rapport aux autres producteurs.

#### ⇒ *L'importance économique des activités de diversification en aval de la production*

Sur l'ensemble des activités recensées dans cette catégorie, une information sur la contribution de l'activité dans la formation du revenu n'a été précisée que pour 30% des cas, essentiellement pour les activités de transformation à la ferme et de vente directe. D'après les données communiquées, ces deux types d'activité contribuent le plus souvent de manière très modeste au revenu de l'exploitation (part du

revenu inférieure à 10% du revenu total pour la moitié des réponses) mais peut, dans certains cas, représenter plus de la moitié du revenu (un cinquième des réponses).

## 3.2 Activités de diversification non liées aux productions traditionnelles

### 3.2.1 Activités agricoles : cultures et élevages alternatifs

Diverses activités de cultures (27 cas) et d'élevages (21 cas) alternatifs ont été enregistrées lors de l'enquête. Le tableau 18 précise la nature de ces activités et leur occurrence.

Parmi les cultures alternatives, la production de colza énergétique est la plus fréquente au niveau de l'échantillon sondé mais elle est concentrée dans les communes de Mettet et Walcourt (11 cas).

La production de colza n'est pas en soi une culture alternative mais c'est sa destination qui est perçue comme une valorisation alternative par les producteurs.

Le colza énergétique est perçu comme une culture peu contraignante qui, en tant que tête de rotation, a une action structurante pour la terre et assure une bonne couverture du sol. La production de colza énergétique présente l'avantage de pouvoir obtenir une prime de 45€/ha et/ou un prix garanti sur contrat jugé intéressant. Les inconvénients soulevés concernent, sur le plan de la culture, l'enracinement profond du colza et, sur le plan de la filière énergétique, l'absence d'organisation en Région wallonne, l'ensemble de la production étant envoyé à l'étranger (Allemagne). Si le colza énergétique est actuellement une opportunité, les agriculteurs s'interrogent sur les perspectives de ce débouché.

Marâchage et production de fruits sont également des cultures alternatives souvent pratiquées parmi les agriculteurs sondés. Dans la plupart des cas, ces produits peuvent être écoulés pour partie dans les circuits courts.

Les principaux avantages mis en avant en ce qui concerne les cultures alternatives sont des avantages d'ordre économique. Les cultures alternatives bénéficient d'une plus-value à la vente et sont plus faciles à commercialiser mais demandent toutefois une démarche personnelle importante pour s'assurer les débouchés. Une forme de contractualisation est enregistrée chez la moitié des producteurs de cultures alternatives. Leur technicité peut s'avérer plus contraignante et demander plus de main-d'œuvre et de manutention que pour les produits classiques. Certaines cultures alternatives produisent également des externalités positives sur les paysages et l'environnement.

En ce qui concerne les élevages alternatifs, les élevages de volailles, taureaux et moutons dont il est question ici sont perçus comme des élevages alternatifs parce que le choix des éleveurs s'est porté sur des races anciennes, rustiques ou peu courantes, ou parce qu'ils se distinguent des élevages classiques par le mode de production comme c'est le cas pour l'élevage sur litière bio-maîtrisée. D'autres élevages plus originaux sont développés pour la vente à la ferme ou pour leur côté attractif sur le plan touristique. Soulignons la présence de trois agriculteurs qui ont investi dans une porcherie pour l'engraissement de porcs. Ces derniers considèrent cette spéculation comme une forme d'élevage alternatif au sens d'une diversification au sein de leur exploitation peu présente dans leur région. Cette acceptation sort du cadre visé ici.

Sur le plan des avantages, les élevages alternatifs sont généralement appréciés pour leur apport financier et pour la régularité de ce revenu. Ils permettent de valoriser des infrastructures existantes mais qui ne sont pas ou plus adaptées aux élevages classiques et engendrent, à ce titre, peu d'investissements. Le

choix de races rustiques implique également moins de main-d'œuvre et de soins. C'est, par ailleurs, une forme de valorisation originale des matières premières présentes sur la ferme. Le caractère original et innovant de ces élevages est également une source de motivation pour les éleveurs qui soulignent en outre que cette activité peut se développer en symbiose avec une activité touristique et participer à leur notoriété. Enfin, ces types d'élevage sont positivement perçus pour le respect de l'environnement. Les difficultés d'écoulement des produits, le manque de structures facilitant leur commercialisation et le caractère fluctuant du marché apparaissent comme des contraintes majeures. Les frais liés aux normes de bien-être animal notamment, un certain surcroît de travail occasionné par la technicité particulière de la spéculation et la non éligibilité aux primes de certains élevages contrebalancent l'avantage financier mentionné plus haut.

Tableau 18 – Détail des cultures et élevages alternatifs

Type	Détail des produits (occurrences)
<b>Cultures alternatives</b>	
énergétique	- colza (12)
marâchage	- légumes divers, cultures hydroponiques (7)
pommes de terre	- plants (1), variétés anciennes (1), autres (1)
fruits	- fraises (1), rhubarbe (1), vignes à vin (1)
lin	- lin (1), lin textile (1)
céréales	- orge brassicole (1)
tabac	- tabac (1)
<b>Elevages alternatifs</b>	
porcs	- porcs (5) dont (2) sur litière bio-maîtrisée
taureaux	- taureaux (1)
bisons	- bisons (2)
ânes	- ânes (3)
lapins	- lapins (3)
pigeons	- pigeons (1)
volailles	- volailles (7) dont poules Ardennaises (1), poulets de Bresse (1), poulets de Hesbaye (1), pintades et dindes (1)
moutons	- moutons Laitiers belges (1) et Vendéens (1)
divers	- sangliers, sanglochons, highlands, daims, autruches, lamas, cerf sika, aurochs, dindons, lièvres, paons (1)

Source : Enquête CAPRU 2005

### 3.2.2 Activités non agricoles

Une activité de diversification non agricole est pratiquée par 54 agriculteurs soit 29% des exploitants interrogés. Ces derniers pratiquent l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- hébergement à la ferme (26 cas) ;
- ferme pédagogique (4 cas) ;
- autre activité liée au tourisme ou aux loisirs (28 cas)
- autres activités (22 cas).

⇒ *Les activités de tourisme et de loisir à la ferme*

L'hébergement à la ferme est une activité dont le développement est récent.

Plus de 90% des exploitations sondées impliquées dans cette activité ont démarré l'hébergement à la ferme il y a moins de 15 ans et les deux tiers ont une expérience inférieure à 10 ans (tableau 19).

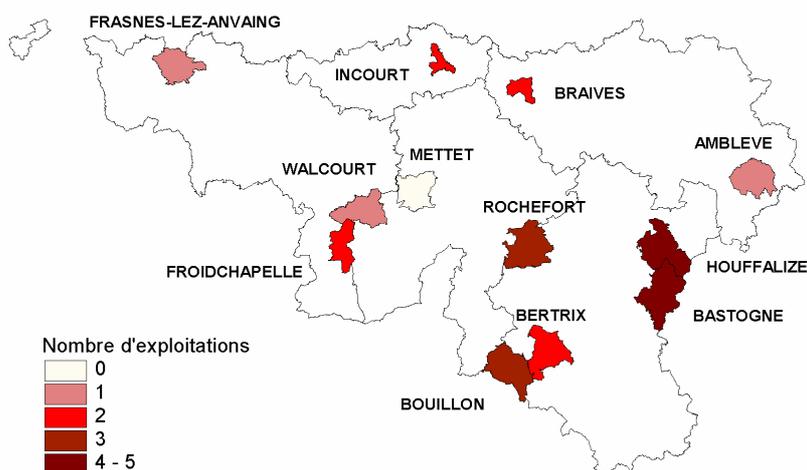
Tableau 19 – Date de démarrage des activités d'hébergement à la ferme

Période	< 1990	1990 à 1995	1995 à 2000	> 2000
Fréquence	2	7	6	11

Source : Enquête CAPRU 2005

La carte 6 permet de localiser la distribution géographique des exploitants de l'échantillon sondé qui pratiquent l'hébergement à la ferme. Près de 60% d'entre eux proviennent des communes de Houffalize, Bastogne, Bouillon et Rochefort. L'information recueillie reflète, par conséquent, davantage la situation régnant dans le sud de la Région wallonne.

Carte 6 – Distribution par commune des exploitations sondées pratiquant l'hébergement à la ferme



Source : Enquête CAPRU 2005

Les informations relatives aux fermes pédagogiques se basent sur l'opinion de 4 individus si on restreint le champ d'acceptation de cette activité aux exploitations qui en ont le statut réel. L'ouverture des fermes à des fins pédagogiques est cependant une pratique beaucoup plus répandue mais qui prend la forme d'un accueil ponctuel, à la demande des écoles du voisinage (confer section 7). Ces 4 exploitations sont toutes situées dans le sud de la Région wallonne.

Les fermes pédagogiques sont très bien perçues par l'ensemble des 187 agriculteurs sondés. Ils sont quasiment unanimes pour dire que les fermes pédagogiques jouent un rôle ou ont un rôle incontestable à jouer dans l'éducation des enfants. Cependant, ils regrettent parfois que les fermes pédagogiques ne reflètent pas suffisamment les réalités d'une exploitation agricole d'aujourd'hui et estiment qu'une éducation à plus long terme est nécessaire pour les enfants mais aussi pour les adultes.

Les autres activités liées au tourisme ou aux loisirs à la ferme couvrent une grande diversité que l'on peut répertorier en quatre catégories selon qu'elles concernent des activités sportives ou de découverte de la

nature, des activités de camping, des activités liées à la culture ou au patrimoine ou des activités relevant de l'Horéca (tableau 20).

Tableau 20 – Détail des activités de tourisme et de loisir à la ferme autres que l'hébergement et la ferme pédagogique

Type	Détail des activités (occurrences)
<b>Sport et nature</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- guide du terroir, balades nature (2)</li> <li>- balades en chars à banc avec chevaux de trait (2)</li> <li>- balades équestres (3), logement des cavaliers et chevaux</li> <li>- parc animalier (1)</li> <li>- centre touristique diversifié (1)</li> <li>- location de VTT et kayaks (1)</li> </ul>
<b>Camping et location</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil de mouvements de jeunesse (5)</li> <li>- camping à la ferme (3)</li> <li>- location d'appartements (3)</li> </ul>
<b>Culture et patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- visites ponctuelles de la ferme, de la fromagerie (8)</li> <li>- représentations culturelles, théâtre, cinéma (2)</li> <li>- journées « Fermes ouvertes » (2)</li> <li>- journées du patrimoine (2)</li> <li>- maison de tourisme (1)</li> </ul>
<b>Horéca</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bistrot pendant la belle saison (1)</li> <li>- restaurant à la ferme (1)</li> <li>- table d'hôtes (1)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

#### ⇒ *Les avantages et inconvénients des activités de tourisme et de loisir à la ferme*

Le tableau 21 présente une synthèse des avis exprimés quant aux avantages et inconvénients des activités de tourisme et de loisir à la ferme. Après analyse, ceux-ci ont été répertoriés selon qu'ils s'attachent au plan social, économique ou personnel. Le détail des réponses obtenues et du poids accordé à chacune d'elles est présenté en annexe 4 et pourra être utilement consulté en appui à cette synthèse.

L'avantage mis en exergue par les exploitants qui pratiquent une activité de tourisme ou de loisir à la ferme relève, en première ligne, de la sphère des relations sociales. Les activités de tourisme à la ferme se caractérisent par la possibilité de contacts sociaux qu'elles procurent aux exploitants. Elles permettent d'entretenir des relations entre agriculteurs et personnes issues du milieu non-agricole. Cette opportunité de communication participe à une meilleure compréhension des réalités du secteur agricole et, partant, à une meilleure reconnaissance sociale des agriculteurs. Elle permet également d'informer le consommateur sur la manière de produire les aliments et de donner une image positive de l'agriculture. Il s'agit là, incontestablement, d'un élément de satisfaction majeur pour les exploitants qui ont entrepris une telle activité. Cet aspect permet de relativiser les inconvénients d'une telle activité qui demande une

grande disponibilité pour l'accueil des visiteurs et occasionne une surcharge de travail, des soucis supplémentaires par rapport à la sécurité dans la ferme et une moindre intimité pour la famille de l'exploitant.

Aux dires des exploitants, l'hébergement à la ferme constitue bel et bien une source de revenu complémentaire mais requiert des investissements lourds pour l'aménagement des bâtiments. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour valoriser des bâtiments inoccupés et les revenus ainsi générés permettent d'assurer leur entretien.

En ce qui concerne les autres activités, l'avantage financier dépend du type et de l'organisation de l'activité. L'apport financier d'une telle activité est souvent cité comme un avantage mais cet avis est nuancé étant donné que l'on retrouve également cet aspect parmi les inconvénients économiques les plus fréquemment cités, considérant ces activités comme faiblement voire non rémunératrices.

Enfin, si le facteur humain est reconnu comme un facteur très important pour ce genre d'activités, un inconvénient d'ordre personnel concerne les aptitudes et qualifications requises pour l'accueil des visiteurs.

Tableau 21 – Avantages et inconvénients des activités de tourisme et de loisir

	<b>Hébergement à la ferme</b> <i>Une activité récente</i>	<b>Ferme pédagogique</b> <i>Une pratique plus large</i>	<b>Autres activités de tourisme, loisirs</b> <i>Une grande diversité</i>
<b>Fréquence</b>	26	4	28
<b>Avantages</b> - Social - Economique - Personnel	<b>Contacts enrichissants, patrimoine</b> <b>Revenu supplémentaire, valorisation des bâtiments</b> Image positive de l'agriculture	<b>Contacts enrichissants</b>  Petit plus financier  Image positive de l'agriculture	<b>Contacts, ouverture culturelle</b>  <b>Apport financier</b>  Faire plaisir et se faire plaisir
<b>Inconvénients</b> - Social - Economique - Personnel	<b>Charge de travail, disponibilité</b>  Investissements lourds  Moins d'intimité, sécurité	  Pas rémunérateur  Aptitudes	<b>Charge de travail, disponibilité</b>  Revenu faible  Moins d'intimité, sécurité

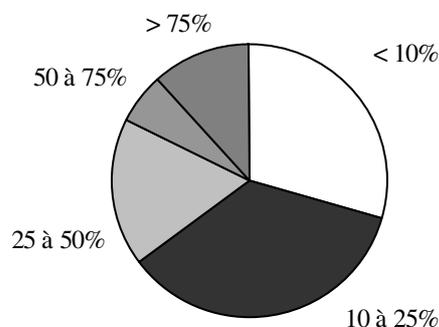
Source : Enquête CAPRU 2005

⇒ *L'importance économique des activités de tourisme et de loisir à la ferme*

La question relative à l'estimation de la contribution des activités de tourisme et de loisir à la ferme à la formation du revenu des exploitants a enregistré un taux de réponse de 46% pour les activités d'hébergement et de ferme pédagogique mais un taux très faible pour les autres activités. La figure 2 illustre la distribution de fréquences des réponses reçues. Dans deux tiers des cas, les exploitants ont déclaré que l'activité d'hébergement ou de ferme pédagogique représentait moins d'un quart de leur

revenu. Ils se répartissent en proportions égales entre ceux qui dégagent moins de 10% de leur revenu de cette activité et ceux qui dégagent entre 10 et 25%.

Figure 2 – Distribution de fréquences des activités d'hébergement à la ferme et de ferme pédagogique en fonction de l'importance relative du revenu qu'elles génèrent (en % du revenu total)



Source : Enquête CAPRU 2005

#### ⇒ *Les autres activités non agricoles*

Le tableau 22 présente les autres activités de diversification agricole qui ont été recensées durant l'enquête. Le type d'activité le plus fréquent est lié à l'équitation. Peu de commentaires ont été recueillis par rapport aux avantages et inconvénients de ces activités si ce n'est que certains exploitants âgés y trouvent une opportunité de reconversion.

Tableau 22 – Détail des autres activités de diversification non agricole à la ferme

Type	Détail des activités (occurrences)
<b>Equitation &amp; soins animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pension pour chevaux (6)</li> <li>- manège pour chevaux (4)</li> <li>- chenil (1)</li> <li>- centre de revalidation pour ânes (1)</li> </ul>
<b>Services divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activité commerciale (bétail, fourrages, ...) (3)</li> <li>- transfert d'embryons (1)</li> <li>- organisation de concours (1)</li> <li>- débardage (1)</li> <li>- bûcheron (1)</li> <li>- entretien de parcs et jardins (1)</li> <li>- location de salles pour banquets (1)</li> <li>- unité de biométhanisation (1)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

### 3.3 La diversification vue par les agriculteurs

L'analyse d'une question ouverte destinée à recueillir les avis des agriculteurs sur la diversification en général permet de proposer une synthèse sur la perception qu'ils ont de la diversification. Ainsi, ils reconnaissent que la diversification peut déboucher sur une activité intéressante sur le plan humain et l'enrichissement social, que c'est un secteur à développer pour la survie des (petites) exploitations et que c'est un moyen de répartir les risques.

Par ailleurs, au-delà de l'opportunité d'obtenir un revenu complémentaire, la diversification est avant tout perçue comme tout un projet.

Ce projet comporte des facteurs de blocage. Le poids des normes, des contrôles, des aspects administratifs sont autant de contraintes qui n'incitent pas à se lancer dans la diversification voire découragent les initiatives (27 cas). L'importance des investissements et la prise de risque (18 cas) sont réels comme dans toute entreprise. La diversification ne répond pas nécessairement à l'objectif de départ de l'exploitant et demande des prédispositions pour que cela marche ; c'est se lancer dans un nouveau métier et cela doit être laissé à l'appréciation de chacun (16 cas).

Une fois que ces facteurs de blocage sont dépassés et que germe la décision d'entreprendre, divers facteurs limitants peuvent également apparaître. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- la disponibilité de la main-d'œuvre ou le manque de temps (22 cas) ;
- la faible rentabilité ou les revenus aléatoires (9 cas) ;
- le manque d'outils de promotion et d'encadrement (9 cas).

Au sujet de ce dernier point, les agriculteurs qui se sont exprimés sont demandeurs pour un encadrement contribuant à l'orientation des choix qu'ils doivent poser, au développement des idées, à l'information sur les incitants et aides au démarrage ainsi qu'au suivi du projet. Il y a une demande de conseils et de mesures en faveur du développement de la diversification dans un cadre cohérent par rapport à la profession.

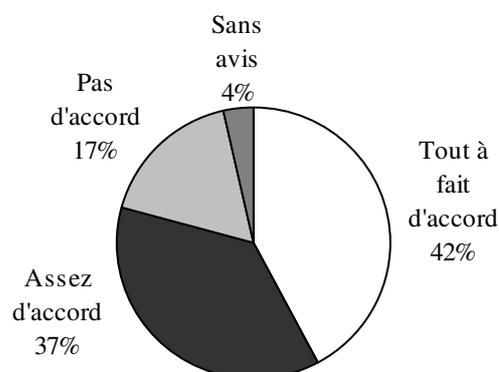
Ils ajoutent enfin que la diversification ne se résume pas au tourisme et qu'il existe de (petits) créneaux porteurs mais que leur développement doit être modéré afin de ne pas en hypothéquer la rentabilité. Ils estiment également que la voie de diversification choisie doit être en phase avec les potentialités locales.

## 4. Le tourisme à la ferme en Région wallonne : étude de cas d'un secteur de diversification

La diversité des activités de tourisme et de loisirs à la ferme a été décrite dans la section précédente en tant qu'une des voies de diversification potentielle pour les agriculteurs. Cette section propose d'approfondir l'analyse en identifiant les facteurs qui ont incité ceux qui ont entrepris une telle activité à se lancer dans le tourisme à la ferme. Divers facteurs tels que les qualités personnelles, les aides à l'investissement et l'encadrement seront évalués. Les agriculteurs actifs dans le tourisme à la ferme ont déjà exprimé les avantages et inconvénients qu'ils reconnaissent dans ce genre d'activité mais ces opinions seront complétées par leurs motifs de satisfaction, les atouts et contraintes liés plus spécifiquement à leur exploitation agricole ou à sa localisation. Enfin, un éclairage sera également apporté sur les démarches de promotion qu'ils entreprennent et sur les motivations qu'ils perçoivent chez les touristes qui viennent séjourner à la ferme. Ces différents aspects se basent sur les réponses recueillies auprès de 33 agriculteurs (18% de l'échantillon) et sont présentés à la section 4.1.

Si on se réfère à une question posée à l'ensemble des exploitants, le tourisme à la ferme est perçu par près de 80% des agriculteurs sondés comme une opportunité intéressante de diversification de l'activité agricole sur la ferme. Ceci prouve que le secteur du tourisme à la ferme est reconnu au sein du monde agricole comme un secteur porteur. Cet avis est nuancé par quelques réserves émises sur la difficulté de combiner les tâches de la ferme avec une activité d'accueil de visiteurs au niveau de l'emploi du temps et de la disponibilité des hôtes et sur le potentiel d'attractivité touristique de la région et de la ferme. Dans les régions attractives sur le plan touristique, le risque de saturation est évoqué. En ce qui concerne la ferme, c'est la diversité des productions et des activités de la ferme qui est perçue comme essentielle pour attirer les touristes. L'adéquation des bâtiments pour l'aménagement des infrastructures d'accueil apparaît également comme un facteur limitant. Ces impressions générales seront précisées par la suite.

Figure 3 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation « Le tourisme à la ferme représente une opportunité pour diversifier les activités des agriculteurs »



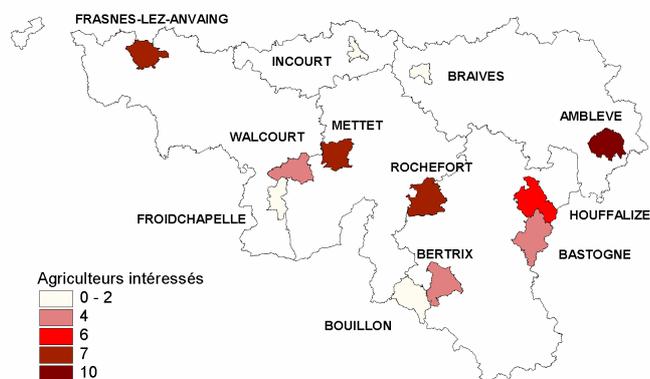
Source : Enquête CAPRU 2005

Parmi les agriculteurs qui ne pratiquent pas d'activité liée au tourisme à la ferme, un tiers se dit être intéressé par une telle diversification. Diverses questions leur ont été posées afin de mieux cerner le type d'activité qu'ils envisageraient de développer ainsi que les facteurs de blocage ou les craintes à la base de leur hésitation. S'agit-il de contraintes relatives à leur exploitation ou à sa localisation, de craintes liées à leurs aptitudes ou à leur formation ? Sont-ils informés de l'existence d'aides et incitants ? Les réponses formulées par ce groupe de 53 agriculteurs (28% de l'échantillon) sont synthétisées à la section 4.2. La distribution géographique de ces exploitations est illustrée par la carte 7.

Il est intéressant de comparer la carte 7 avec la carte 8 présentée à la section 4.1 et avec le tableau 6 pour constater qu'une forte proportion des exploitations qui ne pratiquent pas d'activité liée au tourisme à la

ferme mais qui se disent intéressées par cette forme de diversification se retrouve dans des communes où ce type d'activité est peu présent comme à Amblève, Frasnes-lez-Anvaing ou Mettet.

Carte 7 – Distribution par commune des exploitations sondées intéressées par le tourisme à la ferme



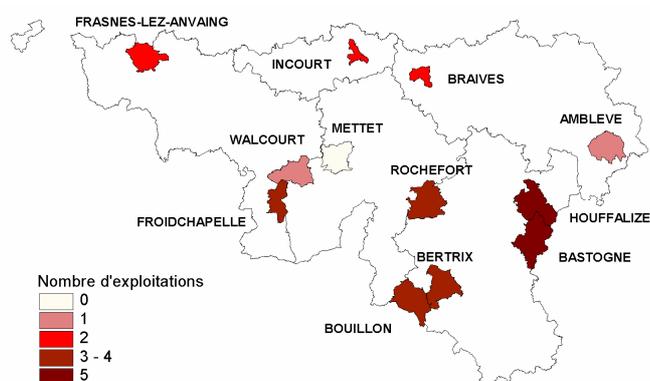
Source : Enquête CAPRU 2005

Enfin, les agriculteurs qui ne sont pas intéressés par une activité de tourisme à la ferme (54% de l'échantillon) invoquent le ou les motifs suivants : le manque de temps (15 cas) ou de main-d'œuvre disponible (7 cas), le souci d'intimité (17 cas), les infrastructures inadaptées (15 cas), les investissements trop importants (10 cas), la fin de carrière (5 cas).

#### 4.1 L'opinion des agriculteurs qui pratiquent le tourisme à la ferme

Pour rappel, les informations présentées dans cette section ont été recueillies auprès d'un groupe de 33 exploitants agricoles pratiquant une activité touristique à la ferme significative. Pour la plupart, ces agriculteurs font de l'hébergement à la ferme mais le groupe comporte également quelques activités touristiques différentes. La carte 8 permet de localiser la distribution de ces exploitations parmi les 12 communes sélectionnées pour l'enquête. Le groupe se caractérise par une forte représentation (75%) d'exploitations situées dans les communes du sud de la Région wallonne. A l'exception de la commune de Mettet, chaque commune est représentée par au moins une exploitation.

Carte 8 – Distribution par commune des exploitations sondées pratiquant une activité en lien avec le tourisme à la ferme



Source : Enquête CAPRU 2005

#### 4.1.1 Les facteurs de motivation et de satisfaction

Les principaux facteurs déterminants au démarrage de l'activité touristique dans l'exploitation ont été classés en quatre catégories. La possibilité de valoriser le patrimoine bâti existant est le facteur le plus fréquemment cité (24 cas). L'apport financier et la rentabilité escomptée de l'activité figurent également parmi les motivations premières de ces agriculteurs (13 cas). L'opportunité de diversifier les activités de la ferme (8 cas) et de susciter des contacts avec les touristes (7 cas) comptent aussi parmi les éléments motivant le démarrage d'une activité touristique à la ferme.

Une grande majorité des exploitants qui pratiquent le tourisme à la ferme se dit satisfaite de cette activité (29 cas). Parmi les motifs de satisfaction les plus fréquents, on peut citer :

- les contacts sociaux et l'ouverture au monde (13 cas) ;
- la bonne rentabilité de l'activité (10 cas) ;
- la possibilité de restaurer et d'entretenir un bâtiment (4 cas) ;
- la rigueur suscitée pour l'entretien de l'exploitation (4 cas).

#### 4.1.2 Les atouts en matière d'offre touristique

##### ⇒ *Les qualités personnelles requises*

Interrogés sur les qualités personnelles nécessaires pour pratiquer des activités de tourisme à la ferme, les agriculteurs ont massivement cité le sens de l'accueil et/ou du contact (25 cas) et la disponibilité (15 cas). Les connaissances des langues (8 cas) et de culture générale et locale (5 cas) apparaissent également comme des atouts pour les hôtes. D'autres facteurs tels que la rigueur (4 cas), notamment pour l'entretien, la patience (3 cas) et le sens de l'esthétique (2 cas) sont des facteurs favorables pour mener une telle activité.

##### ⇒ *Les atouts internes à la ferme*

En ce qui concerne les atouts qui concourent à l'attractivité de leur ferme sur le plan touristique, les agriculteurs interrogés ont cité spontanément une série d'éléments qui ont été répertoriés en quatre natures selon qu'ils se rapportent à l'organisation de la ferme, à sa localisation, à son environnement ou à la qualité de vie. Comme le montre le tableau 23, les trois premières natures présentent des scores similaires (environ 20 occurrences).

Peu d'éléments ont été cités au titre des contraintes internes à la ferme mais elles relèvent d'une localisation peu adéquate (6 cas), des problèmes de sécurité et de risques (4 cas) et de la nécessité d'entretenir l'exploitation et de veiller à ce que les bâtiments, la cour et les abords soient en ordre (3 cas).

Tableau 23 – Détail des atouts internes à la ferme en terme d'attractivité touristique

Nature	Détail des atouts (occurrences)
<b>Organisation de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- patrimoine bâti, aménagement des abords (9)</li> <li>- productions diversifiées (6)</li> <li>- activités diversifiées (3)</li> <li>- services ou curiosités touristiques (2)</li> </ul>
<b>Localisation de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proximité d'axes de communication (4)</li> <li>- passage de sentiers de promenade, de RAVeL (5)</li> <li>- bonne situation géographique (4)</li> <li>- emplacement de la ferme (4), retirée de la route, à l'écart du village</li> <li>- proximité d'une ville (2)</li> </ul>
<b>Environnement de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- calme (7)</li> <li>- nature, forêts, parc naturel, prairies (5)</li> <li>- paysages (4)</li> <li>- espace (2)</li> </ul>
<b>Qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil (3)</li> <li>- confort (2)</li> <li>- nourriture (1)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

### ⇒ *Les atouts externes à la ferme*

La synthèse présentée ici repose sur les opinions recueillies auprès d'un groupe plus large que les 33 agriculteurs qui ont répondu à la partie du questionnaire consacrée à l'étude de cas sur le tourisme à la ferme et qui pratiquent une telle activité. En effet, tous les agriculteurs interrogés ont été invités à se prononcer sur les atouts et contraintes qu'ils attribuent à leur commune en relation avec le tourisme à la ferme. Une analyse des résultats par commune, jugée plus pertinente qu'une analyse par groupe d'exploitations, a été réalisée. Les résultats de l'analyse portant sur les atouts trouvent naturellement leur place dans cette section. Les résultats de l'analyse portant sur les contraintes sont reportés à la section consacrée aux facteurs de blocage.

Compilés de manière transversale sur l'ensemble des communes, les atouts les plus fréquemment cités résident dans la proximité d'attractions touristiques diversifiées (châteaux, abbayes, lacs aménagés, sites naturels d'exception, petites villes typiques, musées, lieux de manifestations sportives, etc.). En seconde position, vient la qualité du patrimoine naturel et paysager directement suivie par le passage, à proximité immédiate, de sentiers de promenades aménagés (pédestre, pour VTT ou RAVeL). L'existence d'une politique touristique active au niveau local et l'émulation résultant de la présence de divers acteurs sont également des lignes de force reconnues dans certaines communes. Le tableau 24 présente le détail de ces informations pour chacune des 12 communes.

Tableau 24 – Détail par commune des atouts externes à la ferme en terme d'attractivité touristique

Commune	Détail des atouts (occurrences)	Commune	Détail des atouts (occurrences)
<b>Ambève</b>	- présence de sentiers de promenades (7) - patrimoine naturel et paysager (6) - bonne accessibilité (1) - situation calme mais à proximité de pôles touristiques (1)	<b>Houffalize</b>	- attractions touristiques (12) dont Houtopia, La Roche, Bastogne, Rochers du Hérou, etc. - sentiers de promenade (8) dont VTT (7) - patrimoine naturel (6) et paysager (3) - villages fleuris (2) - au sein du parc Naturel (1) - bonne accessibilité par l'autoroute
<b>Bastogne</b>	- promotion touristique active (6) - présence de services (3) - infrastructures touristiques, musées (1)	<b>Incourt</b>	- paysages (5) - offre touristique (1) moulin et carrière - sentiers de promenade - promotion touristique
<b>Betrix</b>	- patrimoine naturel (6) et paysager (3) - bonne accessibilité (2) - présence de services (2)	<b>Mettet</b>	- proximité de sites touristiques (12) couvent, châteaux, abbayes, Falaën, Dinant, la Meuse, musées, Lac de Bambois, drésines - circuit voiture et moto de Mettet (3) - patrimoine naturel (4), bâti (1) et paysager (1) - présence de sentiers de promenade (2) - bonne situation géographique (2)
<b>Bouillon</b>	- politique et offre touristiques (9) - patrimoine naturel et paysager (3) - sentiers de promenades (3) - sites touristiques, château, abbaye (1) - calme, bon air (1)	<b>Rochefort</b>	- attractions touristiques (11) grottes, château, Eurospace Center, parc animalier, ferme pédagogique, ... - services (magasins, piscine) (1) - politique touristique de Rochefort (2)
<b>Braives</b>	- présence d'autres acteurs (5) Parc Naturel, Maison du tourisme, etc. - sentiers de promenade (3) - localisation (3) - patrimoine paysager (1) - infrastructure touristique (village de vacances, animations) (1) - commune dynamique (PCDR, développement local) (1)	<b>Walcourt</b>	- attractions touristiques (9) Maredsous, barrage de l'Eau d'Heure, etc. - sentiers de promenade (3) dont VTT (2) - patrimoine bâti, basilique, remparts (3) - bonne accessibilité (2) - patrimoine naturel et paysager (1) - autres acteurs du tourisme (1)
<b>Frasnes</b>	- au cœur du Parc naturel (6) - région attractive du Pays des collines (5) - bonne situation géographique entre la France et la Flandre (2)		
<b>Froidchapelle</b>	- lacs de l'Eau d'Heure (7) - commune verte (4) - politique touristique de la commune (2)		

Source : Enquête CAPRU 2005

#### 4.1.3 Le rôle des aides et incitants

Deux tiers des 33 agriculteurs actifs dans le secteur du tourisme à la ferme ont bénéficié d'une aide pour la réalisation de leur projet. Dans la plupart des cas, l'information sur les aides accordées pour le développement du tourisme à la ferme a été obtenue via Accueil Champêtre (16 cas). Le Commissariat général au tourisme (2 cas) ou la commune (1 cas) ont également été cités.

L'octroi des aides ne semble pas être un facteur déterminant dans la prise de décision. En effet, un tiers des agriculteurs ont monté leur projet sans aide et, comme le montre le tableau 25, les trois quarts de ceux

qui ont bénéficié d'une aide auraient malgré tout réalisé leur projet comme ils l'imaginaient ou sous une forme moins aboutie. Ils sont par contre moins de la moitié à considérer que l'aide obtenue était suffisante (tableau 26).

Tableau 25 – Distribution de fréquences des réponses à la question  
« Auriez-vous réalisé votre projet sans cette aide ? »

Oui	Oui mais pas entièrement	Oui mais à plus petite échelle	Non	Total
10	3	3	5	<b>21</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

Tableau 26 – Distribution de fréquences des réponses à la question  
« Cette aide était-elle suffisante ? »

Oui	Non	Non réponse	Total
8	10	3	<b>21</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

#### 4.1.4 Le rôle et les démarches de la promotion touristique

Le vecteur de communication le plus couramment utilisé par les agriculteurs pour faire connaître l'existence de leur infrastructure est internet. D'autres démarches actives sont également entreprises via la presse écrite ou les brochures des offices et organismes de promotion mais la deuxième voie d'information citée est le « bouche à oreille » (tableau 27). Quelques agriculteurs (3 cas) estiment que la promotion via certaines brochures spécialisées dans le domaine du tourisme rural est trop onéreuse et plusieurs ont abandonné cette forme de promotion pour cette raison.

Tableau 27 – Distribution de fréquences des vecteurs de communication utilisés par les 33 agriculteurs interrogés pour la promotion touristique

Moyen	Occurrences
Internet	20
Bouche-à-oreille	14
Presse écrite	8
BelSud	7
Accueil champêtre	6
Agence de location	4
Maison/Office du tourisme	4
Ardennes étape	3
Gîtes de Wallonie	2
Plaque indicative sur la route	2

Source : Enquête CAPRU 2005

Concernant les relations avec les offices et organismes de promotion, les agriculteurs actifs dans le secteur du tourisme sont majoritairement satisfaits et disent avoir développé de bonnes relations. Certains regrettent que les conseils dont ils peuvent bénéficier au démarrage ne se prolongent pas par un encadrement offrant une possibilité de suivi en cours d'activité. D'autres apprécient les initiatives développées au niveau local par certains Offices du tourisme en termes d'information sur le tourisme et de formation à l'accueil des touristes. En ce qui concerne la formation, plusieurs exploitants admettent avoir des lacunes en gestion, langues, communication, accueil et hôtellerie. Ils expriment un intérêt manifeste pour pouvoir bénéficier de telles formations. Enfin, l'adoption d'une attitude dynamique de promotion du tourisme à la ferme, l'établissement de partenariats avec les autres acteurs, la mise en réseau des activités touristiques locales sont autant de démarches qui demandent une implication personnelle mais qui débouchent sur des synergies profitables à tous.

#### 4.1.5 Les motivations des visiteurs pour le tourisme à la ferme

Les exploitants ont été interrogés sur la perception qu'ils ont des motivations et du but ou des buts de la visite des touristes qu'ils reçoivent. Le tableau 28 renseigne les motifs évoqués par les exploitants et leurs occurrences. On leur a également demandé de pondérer chacun de ces motifs en fonction de ce que recherche leur clientèle. Cette pondération approximative révèle que les agriculteurs perçoivent pour 30% des clients un séjour à la ferme motivé par le tourisme local, pour 17% des clients un motif de ressourcement, pour 16% de la clientèle un intérêt porté à la découverte pédagogique de la ferme et pour 15% un passage dans le cadre d'une activité de loisir. Par ailleurs, quelques agriculteurs (7 cas) regrettent que l'activité de la ferme ne figure pas dans les motivations des touristes qu'ils reçoivent. Il convient en outre de souligner que les infrastructures d'hébergement à la ferme sont parfois occupées pour des périodes relativement longues en tant que logement d'appoint (période transitoire lors d'un déménagement par exemple) ou lors de déplacements professionnels.

Tableau 28 – Distribution de fréquences des motifs de visite des touristes

Motifs	Occurrences
Tourisme local	26
Ressourcement	20
Découverte pédagogique de la ferme	15
Loisirs (moins d'un jour)	14
Logement d'appoint	7
Logement pour déplacements professionnels	4
Réunions de famille	3
Gastronomie	2

Source : Enquête CAPRU 2005

## 4.2 Se lancer dans le tourisme à la ferme : facteurs de motivation et de blocage

Comme annoncé dans l'introduction, différentes questions ont été posées au groupe de 53 agriculteurs se disant intéressés par une activité de diversification dans le tourisme à la ferme afin d'identifier les facteurs de motivation et de blocage vis-à-vis de cette opportunité. Les informations présentées dans les points suivants sont une synthèse des opinions de ce groupe d'agriculteurs.

Avant d'aborder ces points, il est intéressant de signaler que parmi les 82% d'agriculteurs sondés qui ne pratiquent pas d'activité liée au tourisme à la ferme, les deux tiers sont néanmoins d'accord d'ouvrir leur ferme au public mais nombre d'entre eux préfèrent limiter cette ouverture à des événements ponctuels (visites sur rendez-vous, journées fermes ouvertes, journées du patrimoine, etc.) et cibler le public des écoles ou des activités pédagogiques et/ou de loisir pour les enfants. Comme le montre le tableau 29, les raisons qu'ils invoquent en faveur de l'ouverture de la ferme au public visent avant tout à améliorer la communication et l'information entre les mondes agricole et non agricole. La dimension sociale est également fréquemment citée à travers l'opportunité de contacts qu'offre l'accueil de visiteurs tandis que la dimension économique semble être moins prégnante.

Tableau 29 – Raisons invoquées en faveur de l'ouverture de la ferme au public

Raisons	Fréquences relatives
Sensibiliser le monde non agricole aux réalités de la ferme	85%
Informier le public sur la production des aliments	76%
Donner une bonne image de l'agriculture	76%
Faire des rencontres	63%
Avoir un revenu supplémentaire	38%
Autres raisons	10%

Source : Enquête CAPRU 2005

Ceux qui sont fermement opposés à toute forme d'ouverture au public avancent les arguments suivants. La peur des dégâts (43%), le manque de temps (41%) et le souci d'intimité (31%) sont les arguments les plus fréquemment cités. Certains considèrent que ce n'est pas leur rôle (27%), ne voient pas l'intérêt d'ouvrir leur ferme (22%) ou redoutent le manque de respect des visiteurs (8%). Une certaine réticence vient également de la crainte du stress occasionné par rapport à la sécurité sur l'exploitation (14%). Enfin, ils estiment que la ferme n'est pas adaptée à ce genre d'activité (12%).

### 4.2.1 Les facteurs de motivation

Les agriculteurs qui se disent réellement intéressés par une activité de tourisme à la ferme le sont pour quatre raisons principales. La création d'un revenu complémentaire est la raison qui revient le plus fréquemment (15 cas). Les contacts avec la population que l'activité engendre (9 cas) et, notamment, la possibilité d'expliquer son métier (6 cas) et de contribuer à l'éveil des enfants (3 cas) sont également un facteur de motivation prépondérant car «...c'est important d'être mieux connu pour être mieux compris». Viennent ensuite la possibilité de rentabiliser d'anciens bâtiments (7 cas), de créer un emploi à la ferme pour l'épouse (4 cas) ou pour un enfant, ou encore de se reconverter à la retraite.

Ils sont généralement bien conscients des atouts de leur exploitation. Interrogés sur la question, les points forts qu'ils identifient rejoignent ceux que les agriculteurs qui pratiquent le tourisme à la ferme mettent en avant (tableau 30). Ils attribuent néanmoins un poids plus important aux aspects paysagers, au calme et à la qualité de l'environnement que l'on peut trouver chez eux.

Tableau 30 – Détail des atouts internes à la ferme en terme d'attractivité touristique

Nature	Détail des atouts (occurrences)
<b>Organisation de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt architectural de la ferme (14)</li> <li>- productions diversifiées, ferme bio (13)</li> <li>- activités diversifiées (5)</li> </ul>
<b>Localisation de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proximité d'axes de communication (8)</li> <li>- circuits de promenades (8), RAVeL (4)</li> <li>- proximité d'une ville (5)</li> <li>- emplacement de la ferme (8) dont hors du village (4) ou au milieu du village (3) ou près du centre-ville (1)</li> <li>- bonne desserte avec les transports en commun (2)</li> </ul>
<b>Environnement de la ferme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- paysage (19)</li> <li>- calme (14)</li> <li>- nature (4), rivière (2), campagne (2), forêts (1), réserve naturelle (1)</li> <li>- brame du cerf (2)</li> </ul>
<b>Qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- produits gastronomiques de la ferme (2)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

#### 4.2.2 Les facteurs de blocage

##### ⇒ *Facteurs d'ordre socio-économique*

Parmi les facteurs de blocage identifiés, ceux qui reviennent le plus souvent et avec des scores nettement plus élevés que les autres facteurs, sont le manque de temps ou de main-d'œuvre, exprimé par 60% des agriculteurs, et l'investissement, exprimé par 55% des agriculteurs. Les contraintes liées au respect des normes freinent également les projets de bon nombre d'entre eux (29%). Les autres contraintes citées enregistrent des scores de l'ordre de 10%. Il s'agit de difficultés liées à l'adaptation des bâtiments, au manque d'aptitudes pour accueillir ou guider les visiteurs ou encore de contraintes linguistiques. Enfin, la peur du dérangement fait également hésiter.

En ce qui concerne les aptitudes, les agriculteurs qui s'estiment assez formés (44%) pour accomplir les tâches liées au tourisme à la ferme sont dans la même proportion que ceux qui ne se sentent pas assez formés (41%) pour se lancer dans une telle activité. Le manque d'information sur l'existence d'incitants

financiers ne semble pas être un facteur de blocage vu que seulement 12% des agriculteurs répondent négativement lorsqu'on leur demande s'il existe des aides permettant de réaliser les projets de tourisme et/ou de loisir à la ferme.

#### ⇒ *Contraintes liées à la ferme*

Les principales contraintes identifiées par rapport à la ferme sont de deux ordres. Celle qui apparaît le plus souvent est associée au sentiment que l'exploitation n'est pas adaptée ou peu intéressante pour une activité touristique. Mis à part le problème de disponibilité de locaux appropriés, qu'il s'agisse de la qualité architecturale du bâti ou de sa configuration, du type et de la diversité des productions, de la présence ou non d'animaux, les agriculteurs ont le sentiment que c'est vers ces éléments que se tournent les attentes des touristes.

La localisation de la ferme, son isolement ou son implantation en bordure d'un grand axe de communication sont également perçus comme des facteurs peu favorables à l'accueil de touristes.

#### ⇒ *Facteurs externes à l'exploitation*

Comme annoncé plus haut, l'analyse des contraintes externes à la ferme a été réalisée par commune et pour l'ensemble des répondants. Beaucoup moins d'opinions ont été recueillies en ce qui concerne les contraintes locales qu'en ce qui concerne les atouts (tableau 31).

Tableau 31 – Détail par commune des contraintes externes à la ferme en terme d'attractivité touristique

Commune	Détail des atouts (occurrences)	Commune	Détail des atouts (occurrences)
<b>Amblève</b>	- peu de services - peu touristique	<b>Incourt</b>	- pas de grands attraits touristiques (3) - pas de grand attrait naturel (2) - commune pas assez mise en valeur
<b>Bastogne</b>	- tourisme peu tourné vers le tourisme vert (3)	<b>Mettet</b>	- pas de pôle d'attraction (6) - pas d'image touristique forte (2) - absence de l'Horéca (2) - manque de promenades balisées (2) - peu d'acteurs du tourisme (2), pas de syndicat d'initiative - peu de services (1)
<b>Betrix</b>	- pas de contrainte citée	<b>Rochefort</b>	- certains pôles d'attraction sont délaissés - politique touristique fort axée sur le tourisme de masse
<b>Bouillon</b>	- mauvaise disponibilité des cartes de promenade	<b>Walcourt</b>	- villages peu aménagés par rapport aux villes (4) - peu de services (1) - peu d'activités culturelles (1)
<b>Braives</b>	- pas une région touristique		
<b>Frasnes</b>	- pas une région touristique		
<b>Froidchapelle</b>	- mauvaise accessibilité (2) - taxe de séjour communale par nuitée (2) - manque d'investissement dans le tourisme		
<b>Houffalize</b>	- peu de services (2) - mauvaise accessibilité en transports en commun dans les villages - pas de promotion du tourisme à la ferme		

Source : Enquête CAPRU 2005

Le fait de se trouver dans une région peu ou pas touristique est reconnu comme un frein au développement d'une activité de tourisme à la ferme. L'absence de services (magasins, Horéca) et une

mauvaise accessibilité renforcée par une faible desserte en transports en commun sont aussi perçus comme des facteurs limitants. L'absence de politique touristique locale ou, quand elle existe, la présence d'une politique touristique non axée sur le tourisme vert ou sur le tourisme à la ferme de même que le peu d'activités culturelles organisées au niveau local ou la non mise en valeur des sites remarquables ne concourent pas à motiver les initiatives individuelles.

### **4.3 Commentaires généraux sur le tourisme à la ferme**

L'analyse des avis recueillis par rapport à une question ouverte sur l'avis général que les agriculteurs portent sur le tourisme à la ferme apporte quelques éléments complémentaires aux aspects qui ont été abordés jusqu'ici.

Lors de l'accueil de touristes, le fait que certains d'entre eux viennent séjourner à la ferme mais ne manifestent pas d'intérêt pour les activités agricoles qui y sont exercées semble parfois heurter les hôtes (9 cas). La découverte de la ferme ne figure pas toujours dans les motivations des visiteurs qui recherchent autre chose.

Cette activité est perçue comme une activité féminine (5 cas) qui peut être entreprise si l'épouse est présente sur l'exploitation. Il faut également aimer investir son temps dans une activité où le facteur humain est très important (5 cas). L'ouverture de la ferme peut bouleverser l'organisation et la vie familiales et doit par conséquent reposer sur une décision concertée au sein du ménage. L'investissement dans des infrastructures d'hébergement à la ferme et la plus-value qu'elle donne aux bâtiments peut en outre complexifier la reprise de l'exploitation.

Dans certaines zones, l'activité est confrontée à la concurrence d'autres formules d'accueil et il existe de gros investisseurs financiers qui exploitent ce créneau. Le risque de saturation s'y ressent.

## 5. L'entretien et la gestion des paysages et des ressources naturelles

L'entretien et la gestion des paysages et des ressources naturelles constitue une autre dimension de la multifonctionnalité sur laquelle s'est penchée cette étude. Les 187 agriculteurs sondés affirment quasiment à l'unanimité qu'ils jouent un rôle dans la gestion des paysages et dans la gestion et la protection des ressources naturelles (tableaux 32 et 33). Ils précisent qu'ils y sont obligés par toute une série de normes mais qu'ils le font aussi naturellement à travers leur travail.

S'ils se reconnaissent comme des acteurs de premier plan vis-à-vis de ce rôle, ils estiment majoritairement que cette fonction n'est pas reconnue par les habitants de leur commune ni, a fortiori, par la société (figure 4). Ils estiment que le grand public n'a pas encore suffisamment conscience de l'implication des agriculteurs dans ce domaine. Le manque d'information ou une mauvaise information est, selon les agriculteurs, à la base de ce manque de reconnaissance. Ils estiment que les médias sont parfois responsables de cette désinformation alors qu'ils ont un rôle important à jouer auprès du public. Ils ajoutent que les gens ne se rendent compte que des côtés négatifs de l'agriculture et qu'ils sont plutôt critiques à l'égard des agriculteurs mais admettent que les mentalités évoluent plutôt positivement aujourd'hui.

Tableau 32 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation « Les agriculteurs jouent un rôle dans la gestion des paysages »

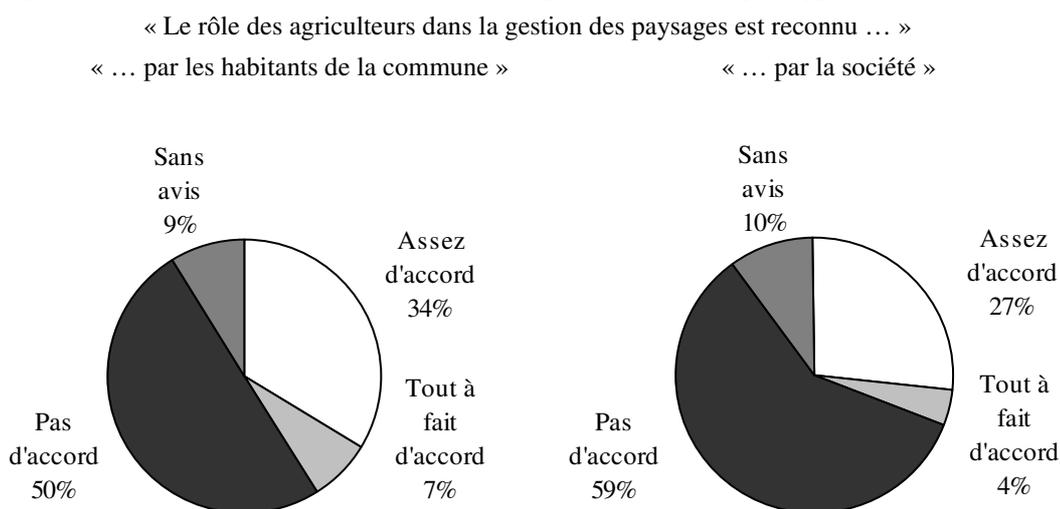
Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Sans avis
88%	8%	3%	1%

Tableau 33 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation « Les agriculteurs jouent un rôle dans la gestion et l'entretien des ressources naturelles »

Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas d'accord	Sans avis et non réponse
69%	23%	3%	5%

Source : Enquête CAPRU 2005

Figure 4 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations<sup>1</sup>



Source : Enquête CAPRU 2005

<sup>1</sup> Des scores similaires ont été obtenus pour les affirmations relatives à la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la gestion et l'entretien des ressources naturelles.

La figure 4 permet néanmoins de constater que le facteur de proximité influence le sentiment de reconnaissance des agriculteurs que ce soit dans leurs fonctions au niveau du paysage ou des ressources naturelles. Ils perçoivent une meilleure reconnaissance à l'échelle de leur voisinage qu'à l'échelle de l'ensemble de la société.

Peu de divergences sont observées entre les différents sites d'étude. Les cartes et tableaux de résultats par commune présentés en annexe 5 en attestent.

## 5.1 L'appréciation et le rôle des incitants

Les mesures agri-environnementales sont destinées à encourager l'implication des agriculteurs dans ces rôles. Cette section présente les résultats du recensement des mesures agri-environnementales pratiquées par les agriculteurs sondés, le taux de pénétration des différentes méthodes au sein de l'échantillon ainsi que le positionnement des agriculteurs quant à l'appropriation de ces méthodes. Un regard particulier est porté sur la méthode 10 qui concerne le plan d'action agri-environnemental.

### 5.1.1 Le taux de pénétration des MAE

Parmi les agriculteurs interrogés, 74% (139 cas) pratiquent au moins une MAE. Le tableau 34 présente la distribution des MAE en fonction de leur fréquence dans l'échantillon sondé.

Tableau 34 – Distribution de fréquences des exploitations sondées en fonction du type de MAE pratiqué

Type de méthode	Nombre d'exploitations qui pratiquent	Fréquence relative (au groupe qui pratique)	Fréquence relative (à l'échantillon sondé)
Haies et bandes boisées	101	72,7%	54,0%
Couverture hivernale du sol	57	41,0%	30,5%
Tournière enherbée en bordure de culture	53	38,1%	28,3%
Prairie naturelle	39	28,1%	20,9%
Arbres, arbustes ou buissons isolés	36	25,9%	19,3%
Mares	30	21,6%	16,0%
Bande de prairie extensive	30	21,6%	16,0%
Maintien de faibles charges en bétail	27	19,4%	14,4%
Réduction d'intrants en céréales	19	13,7%	10,2%
Prairie de haute valeur biologique	16	11,5%	8,6%
Détention d'animaux de races locales menacées	11	7,9%	5,9%
Bandes de parcelles aménagées	11	7,9%	5,9%
Plan d'action agri-environnemental	4	2,9%	2,1%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>100,0%</b>	<b>74,3%</b>

Source : Enquête CAPRU 2005

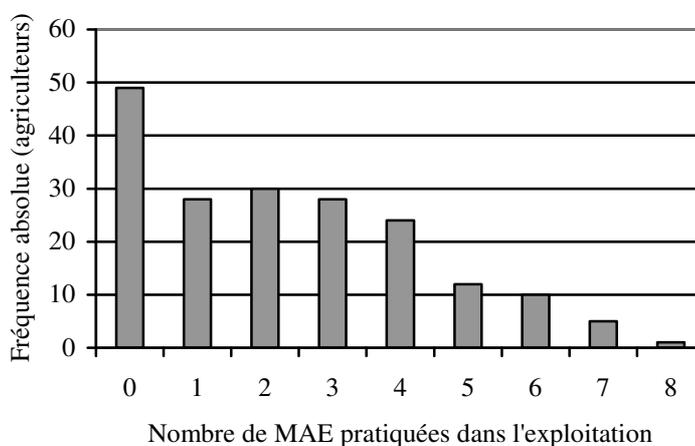
Certaines méthodes ou sous-méthodes rencontrent plus de succès que d'autres auprès des agriculteurs qui en pratiquent :

- les haies et bandes boisées sont pratiquées chez près de 75% d'entre eux ;
- la couverture hivernale du sol et les tournières enherbées touchent +/- 40% d'entre eux ;
- le maintien de faibles charges en bétail, les bandes de prairie extensive, les prairies naturelles, les mares et les arbres, arbustes et buissons isolés ont un taux de pénétration chez les agriculteurs pratiquant des MAE tournant autour de 20 à 25% ;
- parmi les agriculteurs s'adonnant aux MAE, le taux de pénétration de la mesure relative à la réduction d'intrants en céréales avoisine les 15% ;
- les prairies de haute valeur biologique, la détention d'animaux de races locales menacées ou les bandes de parcelles aménagées sont plus rarement pratiquées avec un taux de pénétration d'environ 10% parmi les agriculteurs s'adonnant aux MAE ;
- enfin, le plan d'action agri-environnemental (approche globale) reste très marginal avec un taux de pénétration de 3% seulement parmi les agriculteurs s'adonnant aux MAE.

Ces taux de pénétration sont bien entendu influencés par l'échantillonnage de premier niveau réalisé pour cette étude qui porte sur 12 communes dont les caractéristiques, notamment en matière d'orientation technico-économique des exploitations, introduisent un biais et font que certaines méthodes ou sous-méthodes sont sur- ou sous-représentées. L'examen de la distribution géographique des MAE enregistrées dans l'échantillon permet de prendre en compte ce paramètre (annexe 6). Néanmoins, il est bon de rappeler que les méthodes les plus fréquemment rencontrées au cours de l'enquête sont celles qui entérinent des pratiques existantes ou qui entraînent peu de modifications des pratiques culturelles ou d'élevage. D'autres ont également connu un succès accru suite au renforcement de l'attractivité financière ou à l'aménagement de certains cahiers des charges rendus moins contraignants.

En ce qui concerne la combinaison de plusieurs méthodes ou sous-méthodes au sein de l'exploitation, la figure 5 montre que la majorité des exploitations sondées en combinent 1 à 4. Seuls 15% des agriculteurs interrogés en ont adopté plus de 4.

Figure 5 – Distribution de fréquence des exploitations sondées en fonction du nombre de MAE pratiquées



Source : Enquête CAPRU 2005

### 5.1.2 La méthode 10 des MAE

La méthode 10, dénommée plan d'action agri-environnemental, enregistre un taux d'adoption qui reste très marginal. Pour rappel, la méthode 10 a été instaurée dans le but d'inciter les agriculteurs à avoir une approche globale des problèmes environnementaux de leur exploitation. Quelques questions visant spécifiquement cette méthode ont été posées.

En ce qui concerne la notoriété de la méthode 10, les résultats de l'enquête montrent que 48% des agriculteurs interrogés ont entendu parler du plan d'action agri-environnemental mais assez peu sont persuadés que cette méthode permet de gérer efficacement les problèmes agri-environnementaux d'une ferme. Même parmi ceux qui ont entendu parler de cette méthode, seul un peu plus d'un tiers d'entre eux dit être convaincu par son efficacité tandis qu'un autre tiers reste sans avis.

Des scores tout à fait similaires sont enregistrés lorsqu'on demande aux agriculteurs si cette méthode représente un outil intéressant de valorisation des efforts agri-environnementaux fournis au niveau de la ferme aux yeux du public.

Tableau 35 – Positionnement des agriculteurs sondés par rapport à la méthode 10 des MAE

Questions / Réponses	Oui	Non	Sans avis	Non réponse	Totaux
Avez-vous entendu parler du plan d'action agri-environnemental ?	90 (48%)	93 (50%)	0 (0%)	4 (2%)	187 (100%)
Pensez-vous que cette méthode permet de gérer efficacement les problèmes agri-environnementaux d'une ferme ?	39 (21%)	30 (16%)	114 (61%)	4 (2%)	187 (100%)
Pensez-vous que cette méthode permet de valoriser les actions environnementales positives aux yeux du public ?	43 (23%)	27 (14%)	112 (60%)	5 (3%)	187 (100%)

Source : Enquête CAPRU 2005

### 5.1.3 Facteurs de motivation et facteurs de blocage à l'adhésion aux MAE

Les agriculteurs sondés ont été invités à exprimer les avantages et inconvénients qu'ils trouvent dans les mesures agri-environnementales sous la forme d'une question ouverte. Une analyse distincte a été réalisée pour le groupe d'agriculteurs qui ont adhéré aux MAE et pour le groupe qui n'a pas adhéré ou qui a abandonné.

#### ⇒ *Le point de vue des agriculteurs qui pratiquent des MAE*

Au regard des occurrences, force est de constater que les agriculteurs s'expriment davantage sur les contraintes qu'ils connaissent dans la pratique des MAE que sur les facteurs de motivation (tableau 36). Quand elles sont exprimées, les motivations relevées concernent la conviction que les agriculteurs ont du bien-fondé de ces mesures et l'avantage financier qui rémunère les efforts qu'ils consentent réaliser. Sur le plan des contraintes, les trois éléments qui peuvent constituer des facteurs de blocage s'apparentent tout d'abord aux contraintes administratives jugées trop lourdes et aux contrôles jugés excessifs, viennent

ensuite des problèmes d'ordre financier au sein desquels les retards de paiement sont souvent mentionnés et les problèmes d'ordre technique.

Tableau 36 – Détail des éléments positifs et négatifs reconnus aux MAE chez les agriculteurs qui y ont adhéré

Nature	Détail (occurrences)
<b>Eléments positifs</b>	
Conviction	- intérêt manifeste, persuadé du bien-fondé (8) - intérêt pour l'environnement (2) - remarque les effets positifs (2)
Financier	- avantage financier des primes (5) - économie sur les techniques culturales (1)
Social	- ce qui touche au visuel est apprécié par le public (1) - c'est bon pour l'image de l'agriculture (1)
<b>Eléments négatifs</b>	
Administratifs	- contrôles excessifs, intempestifs, inéquitables (10) - lourdeur administrative, suivi des dossiers (9) - modifications de règlements trop fréquentes (5)
Financier	- retard de paiement (11) - primes insignifiantes (2) dont pour les haies (1) - pas rentable (2) - semences de fleurs trop chères (1)
Technique	- cahier des charges trop contraignant, difficile à maîtriser (7) - manque de cohérence dans la définition, l'application, l'interprétation (5) - manque de cohérence avec les calendriers culturaux (4) - génère des problèmes culturaux (3)
Personnel	- perte du statut d'agriculteur pour un statut de jardinier (2) - pas nécessaire si on travaille correctement (1) - source de conflit entre propriétaire et locataire (2)
Encadrement	- manque de suivi externe (3)

Source : Enquête CAPRU 2005

Il faut signaler que des demandes d'informations, de vulgarisation ou d'aide ponctuelle ont été fréquemment citées et rejoignent certains inconvénients cités en relation avec les contraintes techniques (12 cas) ou d'encadrement (3 cas). Elles concernent les MAE en général (7 cas) ou certaines MAE en particulier ou encore Natura 2000 (8 cas).

Par ailleurs, quelques agriculteurs suggèrent de revaloriser l'image de l'agriculture en mettant en œuvre des actions de promotion sur les MAE à destination du grand public.

⇒ **Le point de vue des agriculteurs qui n'adhèrent pas aux MAE**

Les motifs avancés par les agriculteurs qui ne pratiquent pas de MAE, se répartissent, avec un nombre d'occurrences quasi identique, entre des motifs d'ordre technique, d'ordre administratif ou reposant sur le fait qu'ils sont réticents par principe. Le tableau 37 détaille ces motifs et précise leurs occurrences.

Tableau 37 – Motifs justifiant la non adhésion des agriculteurs aux MAE

<b>Motifs</b>	<b>Détail (occurrences)</b>
<b>Conviction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je respecte l'environnement sans qu'on me dise ce que je dois faire (4)</li> <li>- je ne suis pas intéressé, pas concerné (4)</li> <li>- je ne suis pas un jardinier (1)</li> <li>- je suis contre les primes (1)</li> </ul>
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les MAE salissent les terres, prolifération de mauvaises herbes (2)</li> <li>- les MAE n'apportent pas que du positif (2)</li> <li>- les MAE entraînent une mauvaise occupation du sol (2)</li> <li>- les calendriers ne sont pas compatibles (2)</li> <li>- trop contraignant (2)</li> <li>- surcroît de travail (1)</li> </ul>
<b>Administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles excessifs et parfois absurdes (3)</li> <li>- pas de cohérence dans la planification à moyen terme (3)</li> <li>- trop de démarches administratives (1)</li> <li>- les règlements changent trop souvent (1)</li> <li>- manque de cohérence dans l'interprétation, l'application (2)</li> </ul>
<b>Mode de faire-valoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Natura 2000 est intéressant pour le propriétaire mais pas pour le locataire (1)</li> <li>- le propriétaire est contre un engagement à 5 ans (1)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

## 5.2 La rémunération des services liés au paysage et aux ressources naturelles

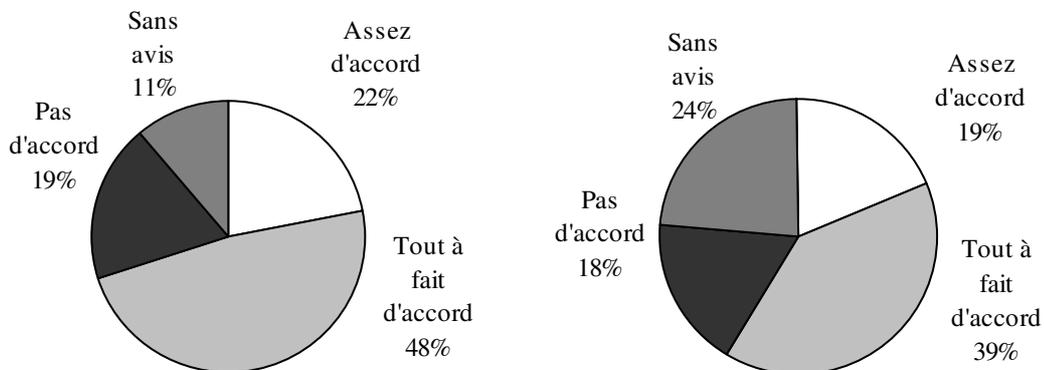
Deux affirmations portant sur le niveau de rémunération des agriculteurs par rapport aux services qu'ils rendent à la collectivité en matière de gestion des paysages et de gestion et d'entretien des ressources naturelles ont été soumises aux 187 agriculteurs sondés. La figure 6 illustre les avis émis par rapport à ces deux affirmations.

Dans les deux cas, 60% des agriculteurs interrogés sont d'accord pour dire qu'ils devraient être mieux rémunérés pour ces services et ils sont moins de 20% à dire qu'ils ne sont pas d'accord.

Figure 6 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations

« Les agriculteurs devraient être mieux rémunérés pour le service qu'ils rendent en matière de gestion du paysage »

« Les agriculteurs devraient être mieux rémunérés pour le service qu'ils rendent en matière de gestion et d'entretien des ressources naturelles »



Source : Enquête CAPRU 2005

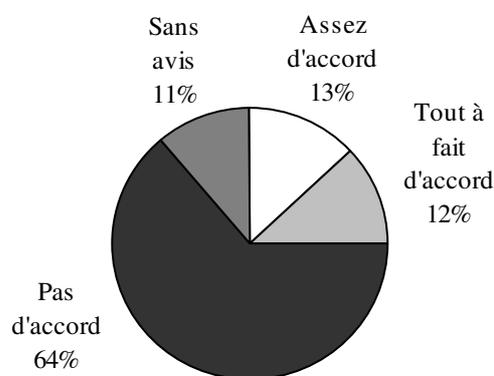
## 6. L'entretien des espaces verts : un service aux collectivités à la portée des agriculteurs ?

Dans cette section, il est question de l'entretien des espaces situés en dehors de l'exploitation et qui sont propriété des collectivités. Ces espaces englobent notamment les infrastructures communales (voiries et leurs abords), sentiers touristiques, réserves, fossés, etc. Les agriculteurs ont été consultés afin d'identifier les services qu'ils rendent en matière d'entretien de ces espaces ou les rôles qu'ils pourraient jouer dans ce cadre.

Deux tiers des agriculteurs interrogés estiment qu'ils ne jouent aucun rôle dans l'entretien des infrastructures communales. L'entretien des espaces verts n'est, a priori, pas du ressort des agriculteurs, qui ne se sentent pas concernés, mais bien du ressort des communes ou autres entreprises spécialisées.

Ils précisent que beaucoup de travaux sont faits spontanément et bénévolement aux abords de leurs exploitations mais que leur intervention se limite à ce genre de prestations. Depuis la fusion des communes, des travaux qui pouvaient être attribués aux agriculteurs ont souvent été repris en charge par les communes qui peuvent par ailleurs faire appel à soumission pour ces travaux.

Figure 7 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation « Les agriculteurs jouent un rôle dans l'entretien des infrastructures communales »



Source : Enquête CAPRU 2005

Cette position se confirme dans les faits. Parmi les 187 agriculteurs sondés, 92% ne pratiquent pas d'activité liée à l'entretien des espaces verts. Ils ne sont cependant que 40% à considérer que ce n'est pas leur rôle et 31% à refuser catégoriquement d'accomplir ce genre de prestations quelles que soient les conditions.

Lorsqu'on leur demande, de manière plus précise, s'ils pensent qu'il y a lieu d'impliquer plus d'agriculteurs dans les activités d'entretien des espaces naturels, 55% d'entre eux répondent favorablement. Ils sont moins enthousiastes lorsque la même question est posée pour l'entretien des voiries communales (40% d'avis favorables) ou l'entretien des sentiers touristiques (36% d'avis favorables).

Interrogés sur les contraintes qu'ils voient à réaliser ce genre de travaux, ils avancent les contraintes suivantes :

- le manque de temps (51%) ;
- les investissements supplémentaires à prendre en charge (29%) ;
- le matériel de l'exploitation qui n'est pas adapté (27%) ;
- les contraintes légales portant sur le mazout, le numéro d'agrément (27%) ;
- la régularité trop importante dans les services à fournir (21%).

Parmi les conditions indispensables pour qu'ils acceptent d'accomplir des travaux liés à l'entretien des espaces verts, ils mentionnent :

- qu'ils doivent être rémunérés correctement (37%) ;
- qu'ils devraient être prévenus suffisamment à l'avance (37%) ;
- qu'ils ne doivent pas réaliser d'investissements supplémentaires (33%).
- que cette activité doit être régulière (16%) ou, au contraire, ponctuelle (13%) ou hors saison (3%).

Parmi les 172 agriculteurs qui ne pratiquent pas d'activité d'entretien d'espaces verts, seulement 9 d'entre eux déclarent avoir été sollicités par la commune, la Division de la Nature et des Forêts ou par une autre collectivité pour effectuer ce type d'activité. Les travaux proposés portaient sur l'entretien de berges, des travaux d'épandage ou de plantation, le pâturage de bêtes, le nettoyage d'un terrain, des prestations liées à l'ouverture des sentiers, à l'empierrement de chemins.

Une quinzaine d'agriculteurs (8% des exploitations sondées) se sont engagés dans des prestations liées à l'entretien des espaces verts. Pour ces agriculteurs, le partenariat reposant sur ces activités s'est établi sur base d'une demande exprimée par les collectivités (8 cas). Dans 3 cas, c'est le hasard des rencontres qui a permis de concrétiser le partenariat et, dans 2 cas, la démarche est partie de l'initiative de l'agriculteur sous la forme d'une proposition exprimée à la commune.

Les services qui peuvent être pris en charge par les agriculteurs dans ce domaine sont, par exemple, le déneigement des routes, la fauche des bords de routes ou d'espaces naturels, la taille de haies, le pâturage de bêtes dans les réserves, etc.

Les facteurs déterminants au démarrage de l'activité sont assez diversifiés mais portent essentiellement sur des facteurs d'ordre économique ou sur des motivations d'ordre social comme le montre le tableau 38. Ces mêmes facteurs sont à la base de la satisfaction qu'éprouvent les agriculteurs interrogés qui pratiquent ce genre d'activités (13 agriculteurs sur les 15 se disent satisfaits). Les causes de satisfaction évoquées portent, en effet, sur la rémunération, qu'elle soit en espèces ou en nature (foin), sur la possibilité de comptabiliser une surface fourragère supplémentaire pour la charge en bétail ou sur la concrétisation d'un véritable partenariat. Ces activités sont en outre jugées peu contraignantes, faciles à réaliser et peuvent se répartir sur toute l'année. On peut noter que plus de la moitié des agriculteurs qui exercent une telle activité ne mentionnent aucune contrainte dans la mise en œuvre de ce genre de services.

Sur base des expériences rencontrées, les modalités concrètes de mise en œuvre d'un système d'échange de services dans le domaine de l'entretien des espaces verts doivent se fonder sur l'établissement d'un partenariat durable où chacun trouve son intérêt et est reconnu dans sa fonction. Ce type de partenariat est possible à condition de reconnaître les contraintes de chacun. Un dialogue sans a priori est la clé de la réussite d'une gestion des espaces verts collectifs. Certains facteurs sont déterminants pour mener à un partenariat durable. Ce sont des facteurs tels que la légitimité et la reconnaissance stimulées par le dialogue et débouchant sur un accord concret, l'opportunité de diversifier ou de stabiliser des revenus, l'intérêt pour la mise en valeur du patrimoine. Des travaux peuvent alors être effectués par des agriculteurs pour le compte de collectivités contre des avantages en espèces ou en nature (foin gratuit, prêt de main-d'œuvre, financement du matériel) en respectant certaines conditions formalisées dans un contrat (présent chez 10 des 15 agriculteurs pratiquant des services d'entretien d'espaces verts).

Tableau 38 – Facteurs déterminants au démarrage d'une activité d'entretien d'espaces verts

Nature	Détail (occurrences)
<b>Economique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intérêt de valoriser le matériel de la ferme (3 cas)</li> <li>- l'intérêt d'obtenir du foin gratuitement (3 cas) ;</li> <li>- la possibilité d'obtenir des primes (2 cas) ou une rémunération supplémentaire (1 cas)</li> <li>- pour rester sur la ferme à plein temps (1 cas) ;</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la motivation générée par une proposition concrète (2 cas)</li> <li>- grâce au dialogue établi avec les partenaires (1 cas)</li> <li>- à cause de la négligence constatée sur l'entretien des infrastructures (1 cas)</li> <li>- pour valoriser un site patrimonial (1 cas)</li> </ul>

Source : Enquête CAPRU 2005

## 7. La multifonctionnalité à travers le partenariat

Le partenariat qui vient d'être évoqué au point précédent peut être considéré comme une piste concrète de mise en œuvre de la multifonctionnalité de l'agriculture contribuant à réarticuler le secteur agricole aux autres composantes de la ruralité contemporaine. L'enquête menée dans le cadre de cette étude s'est également intéressée à la nature et aux formes de partenariats dans lesquels les agriculteurs s'impliquent. La majorité des agriculteurs sondés (82%) sont en partenariat avec d'autres acteurs du monde rural. Le tableau 39 présente les résultats de ce recensement.

Le partenariat intra-sectoriel, entre agriculteurs, est la forme de partenariat la plus courante. Il s'agit de groupements de producteurs pour la mise en commun de moyens de production (achat de matériel ou d'intrants en commun, échange de matériel) et/ou pour la commercialisation des produits, d'échanges de services (travaux de récolte ou autres, transport, etc.), de la fourniture de services culturels à d'autres agriculteurs (activité d'entreprise), de réunions entre agriculteurs locaux. Les avantages retirés de ce type de partenariat sont financiers (amortissement plus rapide du matériel, obtention de prix de gros, réduction des coûts de transport) mais ont également une portée d'ordre social à travers les contacts et la solidarité entre agriculteurs.

La seconde forme de partenariat est qualifiée de partenariat de proximité avec les particuliers non agricoles et avec les écoles. Il s'agit le plus souvent de partenariats informels et ponctuels qui sont surtout motivés par l'amélioration des rapports de voisinage et les contacts avec la population locale, en particulier les enfants. Le partenariat avec les particuliers se matérialise par des services ponctuels rémunérés ou non (fauche de prairies, épandages sur pelouse, entretien de haies), le transport d'objets encombrants (bois de chauffage, terre de remblais), le prêt de matériel et les dépannages. Il peut également s'agir de visites de l'exploitation par des voisins ou des clients, de contacts avec les restaurateurs, les chasseurs, etc.

La commune est reconnue comme le premier partenaire institutionnel. Les agriculteurs effectuent des travaux occasionnels ou périodiques pour le compte de la commune. La propriété foncière communale fait également l'objet de partenariats avec les agriculteurs. Les agriculteurs s'impliquent également dans les initiatives entreprises par les communes pour favoriser la gestion et le développement local et leur promotion (site internet, guide du terroir). Au titre des avantages perçus par les agriculteurs, figurent des avantages financiers mais également des avantages d'ordre social qu'offrent les contacts et la participation à la vie de la commune.

Viennent ensuite une série de partenariats où la commune intervient également mais qui se caractérisent par des approches de développement local multi-acteurs. Une implication des agriculteurs dans la gestion ou leur participation aux comités et réunions organisés dans le cadre des Contrats de rivière, des Parcs naturels ou des Gals sont une des natures de ces partenariats. Les agriculteurs se sentent également particulièrement concernés lorsque des projets de promotion des produits et activités agricoles sont initiés à travers ces partenariats (valorisation des produits locaux via une marque, vente des produits locaux dans un magasin collectif, promotion du gîte à la ferme, etc.). Enfin, ces formes de partenariat ont également pour nature la diffusion d'informations et de conseils portant notamment sur la culture d'anciennes variétés, sur les zones Natura 2000, etc. (exemples cités dans le cadre des Parcs naturels). Les contacts établis et les échanges d'idées sont aussi des facteurs de motivation pour ce genre de partenariat.

Deux types de partenariats spécifiquement orientés vers la gestion de l'environnement et des ressources naturelles émanent d'une collaboration avec les Réserves naturelles ou la DNF. Des partenariats avec Natagora et d'autres asbl et avec la Région wallonne sont cités. Dans ce cas, la nature du partenariat repose sur des travaux (fauche, entretien de bois) effectués par les agriculteurs qui reçoivent en échange une rémunération en espèces ou en nature. Les agriculteurs disent également apprécier les contacts avec les scientifiques, les conseils et le soutien technique qui accompagnent ces collaborations.

Enfin, les autres formes de partenariat recensées s'établissent sur des échanges techniques (CETA, AGRA-OST, cercles d'études), sur des services de remplacement agricole ou encore sur des contacts avec divers acteurs du monde associatif ou scientifique.

Tableau 39 – Nature et forme des partenariats impliquant les agriculteurs sondés

Nature	Forme (occurrences)
<b>Partenariat intra-sectoriel</b>	- avec d'autres agriculteurs (96 cas) dont CUMA (33 cas), groupements fourragers (8 cas), coopératives (2 cas), échange de services (13 cas)
<b>Partenariat de proximité, informel</b>	- avec les ruraux non agricoles (37 cas) - avec les écoles (36 cas) dont visites ponctuelles (14 cas), classes vertes (3 cas)
<b>Partenariat avec une institution</b>	- avec la commune (34 cas) dont travaux (9 cas), location de terres (5 cas), participation PCDN ou CLDR (3 cas), promotion (2 cas)
<b>Partenariat multi-acteurs</b>	- avec le Parc naturel (14 cas) - avec un Gal (5 cas) - avec un Contrat de rivière (3 cas)
<b>Partenariat centré sur l'environnement</b>	- avec une réserve naturelle (7 cas) - avec la Division de la Nature et des Forêts (7 cas)
<b>Partenariat technique</b>	- avec un service d'appui et/ou de conseil (12 cas)
<b>Autres</b>	- divers (30 cas)

Source : Enquête CAPRU 2005

## 8. La multifonctionnalité sous l'angle de la prospective

Une partie du questionnaire était axée sur une approche prospective de la multifonctionnalité et du positionnement des agriculteurs dans la ruralité de demain. La première section présente l'avis des agriculteurs sondés par rapport au renforcement de tous les rôles alternatifs à la production de matières premières agricoles dont il a été question jusqu'ici. La deuxième section présente un état des lieux des projets que les agriculteurs envisagent de développer à court ou moyen terme en relation avec la multifonctionnalité. La perception des agriculteurs quant à l'avenir de l'agriculture et quant à ses rôles vis-à-vis des attentes de la société dans un horizon de 10 ans est décrite dans la troisième section.

### 8.1 Le renforcement des rôles alternatifs

Les agriculteurs sondés ont été invités se positionner sur le renforcement des rôles alternatifs abordés dans le cadre de cette enquête. Dans une affirmation, il leur était demandé s'ils estimaient qu'il y avait lieu de renforcer ces rôles.

La figure 8 présente la distribution des avis recueillis. Soixante-trois pour-cent des agriculteurs se disent d'accord avec le renforcement des rôles alternatifs. Vingt pour-cent d'entre eux ne sont pas d'accord et 17% ne se prononcent pas.

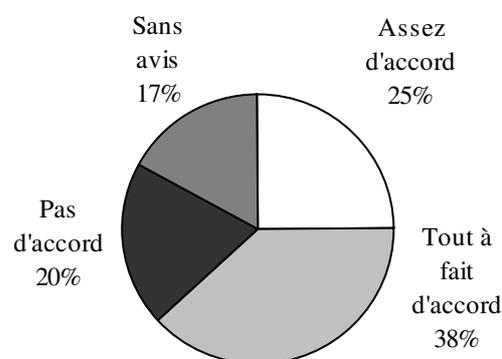
Ce positionnement doit cependant être nuancé pour refléter correctement le sentiment des enquêtés. Il faut d'abord préciser qu'il s'agit, aujourd'hui, de renforcer des rôles que les agriculteurs remplissent déjà naturellement (« ... quand les prix étaient normaux, on ne demandait rien pour remplir ces rôles ») ou qu'ils ont dû abandonner progressivement sous la pression économique. Ils se disent partants pour s'impliquer dans ces rôles à condition que cela n'entrave pas l'activité de production et que ce ne soit pas une nouvelle source de contraintes.

Ils évoquent également la difficulté d'assumer une activité de diversification dans un contexte où les normes sont de plus en plus contraignantes et entraînent des frais importants qui hypothèquent la rentabilité de l'activité. Se pose également le problème complexe de la main-d'œuvre qui pourra s'y engager à condition d'être rémunérée.

Ils estiment que certaines fonctions méritent en effet d'être développées à l'avenir (sans quoi personne ne les prendrait en charge) mais d'autres moins ou de manière nuancée en fonction des potentialités locales (tourisme et loisirs).

Les agriculteurs qui sont opposés au renforcement des rôles alternatifs qu'on leur attribue estiment qu'on leur demande (ou impose) déjà de faire beaucoup de choses, que ce n'est pas leur rôle, qui est et doit

Figure 8 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation « Tous les rôles alternatifs abordés (dans cette enquête) doivent être renforcés »



Source : Enquête CAPRU 2005

rester la production, et que s'impliquer dans ces fonctions demande du temps, de la main-d'œuvre et n'est pas toujours compatible avec les activités de production. Ils signalent cependant que, s'ils ne sont pas favorables au renforcement de ces rôles, une meilleure information du public est souhaitée.

## 8.2 Les projets à court ou moyen terme en lien avec la multifonctionnalité

Sur l'ensemble des agriculteurs interrogés, 30% ont le projet d'ajouter d'autres activités à celles qu'ils pratiquent aujourd'hui (56 cas). Ceux qui n'envisagent pas de tels projets représentent 53% de l'échantillon, les autres s'étant abstenus (17%).

Les projets envisagés sont principalement des projets d'activités liés au tourisme à la ferme (20 cas) tels que l'hébergement à la ferme, la table d'hôtes, l'aménagement d'une salle de réception, etc. Des projets liés aux productions agricoles sont aussi fréquemment cités (19 cas). Il s'agit principalement d'activités d'élevage (poulailler, porcherie, porc plein air, engraissement bio, moutons, élevage de race Limousine, de races locales de chevaux) ou liées aux cultures (stockage de pommes de terre, pommes de terre) voire aux cultures alternatives (fraises, courgettes, maraîchage, colza énergétique).

Dans une moindre mesure, des projets d'activités de transformation (valorisation du petit-lait, abattoir de faible capacité, huile de colza, ...) ou de commercialisation (vente par internet, démarches commerciales vis-à-vis des consommateurs de produits de qualité, magasin bio, vente directe) sont également en préparation. Ont aussi été recensés quelques projets d'activités non agricoles (artisanat, biométhanisation, commerce, immobilier) et des projets liés à l'environnement à travers l'adoption de MAE supplémentaires (plan d'action agri-environnemental, prairie à haute valeur biologique, mare, prairie naturelle, bande de prairie extensive).

Les projets de nouvelles activités concernent donc principalement la diversification des productions agricoles ainsi que le tourisme à la ferme. On peut en déduire que c'est dans ce sens que les agriculteurs perçoivent les attentes de la société et envisagent d'y répondre.

## 8.3 Les perspectives et les rôles de l'agriculture wallonne de demain : le point de vue des agriculteurs

Les perspectives et les rôles de l'agriculture wallonne de demain ont été abordées dans l'enquête à travers une série de 14 affirmations regroupées par rapport aux thématiques de cette étude. Cette approche est bien entendu quelque peu réductrice en ce sens qu'elle n'a pas l'ambition de reprendre tous les aspects et dimensions du concept de multifonctionnalité évoqués jusqu'ici mais vise à demander aux agriculteurs interrogés de se prononcer par rapport à des images fortes relatives à leur positionnement dans la ruralité de demain. Une possibilité de commenter les avis étant laissée aux agriculteurs, un commentaire approché des opinions des répondants qui se sont exprimés est formulé selon qu'ils sont d'accord ou pas avec l'affirmation soumise. Ces commentaires apportent des nuances utiles à la bonne interprétation des résultats. Les tableaux détaillés des résultats du sondage de même qu'une série de cartes montrant la distribution des avis selon la localisation géographique des répondants sont fournis en annexe 7.

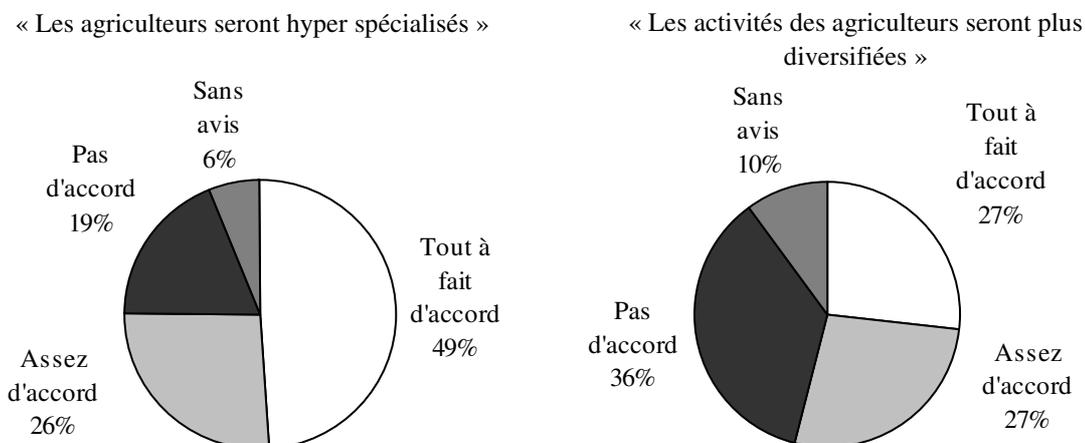
⇒ *L'agriculture wallonne dans 10 ans : spécialisation versus diversification*

Comme le montre la figure 9, les trois quarts des agriculteurs sondés estiment que la tendance pour l'avenir va dans le sens d'une hyper spécialisation. Dans leurs commentaires, ils disent déplorer cette évolution mais que c'est celle qui se profile avec les orientations actuelles de la politique agricole et qu'ils sont obligés de suivre cette voie, la concentration des agriculteurs poussant à la spécialisation. Les petits agriculteurs disparaissent et ceux qui restent doivent s'agrandir pour atteindre un niveau d'économie d'échelle permettant de rester compétitif et de subsister.

Face à l'affirmation déclarant que les activités des agriculteurs seraient, à l'avenir, plus diversifiées, plus d'un tiers se positionne en disant ne pas être d'accord mais 54% se disent assez d'accord voire tout à fait d'accord. Ils commentent leur avis en précisant qu'ils perçoivent qu'on les incite à diversifier leurs activités et que cette option permet de ne pas trop dépendre de l'industrie, de répartir les risques, de maintenir des traditions, un patrimoine, une culture. La diversification des activités sera un modèle de développement pour les petites et moyennes fermes. Le choix se fera en fonction des possibilités et des capacités, sera guidé par le marché et les opportunités de revenus, dépendra des orientations technico-économiques « ... avec la viande, il faut des cultures » ou encore des régions (relief, parcellaire).

Dans un cas comme dans l'autre, les agriculteurs sondés voient l'agriculture se développer selon un modèle d'agriculture duale où se côtoieront les grosses fermes hyper spécialisées et les petites fermes qui survivront grâce à la diversification. Les avis partagés mettent bien en évidence la contradiction qu'ils perçoivent dans les signaux véhiculés par la PAC.

Figure 9 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations

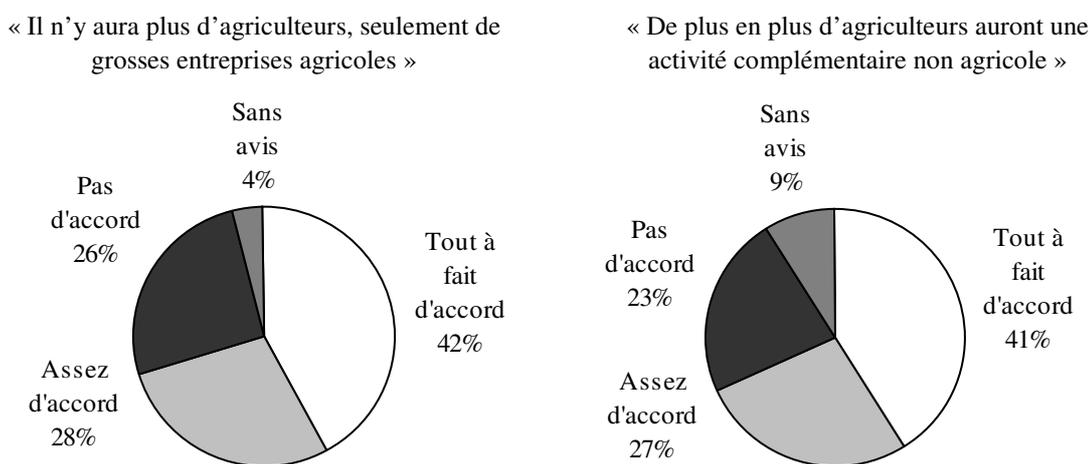


Source : Enquête CAPRU 2005

Dans le même ordre d'idées, deux affirmations portant sur l'avenir du métier et du statut d'agriculteur leur ont été soumises (figure 10). Septante pour-cent des agriculteurs sondés, bien qu'ils ne le cautionnent pas du tout, pensent que la profession sera dominée par de grosses entreprises agricoles et qu'il n'y aura plus d'agriculteurs. Certains s'accordent cependant sur le fait que des fermes telles qu'on les connaît aujourd'hui seront toujours présentes. L'adoption d'autres stratégies de développement leur permettra de se maintenir. Ces stratégies pourraient s'appuyer, par exemple, sur les productions de qualité différenciée ou sur la diversification. D'autres soulignent que la piste des coopératives ou associations d'agriculteurs devrait être plus explorée mais que l'individualisme et les rivalités sont des attitudes fort présentes.

Par rapport à la seconde affirmation, ils sont également près de 70% à penser que de plus en plus d'agriculteurs auront une activité complémentaire non agricole. Ces derniers précisent qu'un revenu complémentaire non agricole sera nécessaire (pour les petites exploitations qui survivront), que c'est déjà le cas pour les conjoints et que ce phénomène va s'accroître. Certains vont plus loin en disant que c'est l'agriculture qui deviendra l'activité complémentaire d'une activité principale non agricole, pour ceux qui voudront continuer la ferme par passion pour le métier.

Figure 10 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations



Source : Enquête CAPRU 2005

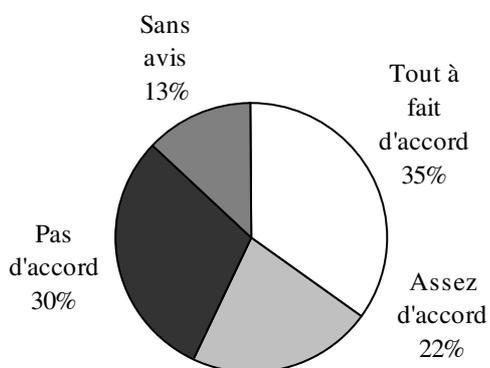
#### ⇒ *L'agriculture wallonne dans 10 ans : l'évolution des systèmes et modes de production*

Les agriculteurs sont massivement convaincus (77%) que l'on ne va pas vers des systèmes de production plus intensifs et vers une utilisation accrue des intrants (figure 11). Ce serait un retour en arrière par rapport aux orientations récentes en matière d'incitants (aides et normes) et aux actions en faveur de l'environnement telles que Natura 2000. De plus, une utilisation rationnelle des intrants doit être adoptée vu le coût des intrants par rapport au prix des produits agricoles. Les développements techniques actuels orientent, d'une part, vers une limitation des coûts de production et, d'autre part, vers des productions plus écologiques (gestion raisonnée des intrants, agriculture de précision, réduction des matières actives) tout en autorisant des performances identiques.

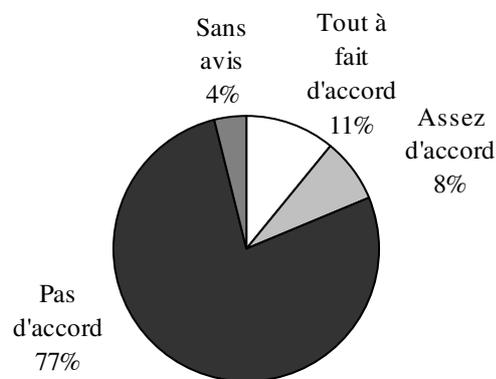
Ces sont également ces arguments qu'avancent les 60% d'agriculteurs qui sont persuadés que l'on se dirige vers des systèmes plus respectueux de l'environnement voire plus extensifs ... sans pour autant revenir à une forme d'agriculture ancestrale. C'est principalement sur ce dernier élément de l'affirmation que s'opposent les 30% d'agriculteurs qui ne sont pas d'accord, estimant par ailleurs que l'agriculture d'aujourd'hui est déjà respectueuse de l'environnement. Enfin, certains ajoutent que la disparition des petites fermes est un phénomène négatif en matière d'environnement pouvant notamment mener à l'abandon de petites parcelles devenues non exploitables ou de parcelles trop peu productives.

Figure 11 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations

« Les systèmes de production seront plus extensifs, plus respectueux de l'environnement, plus proches de l'agriculture traditionnelle »



« Les systèmes de production seront plus intensifs avec utilisation accrue d'engrais et de pesticides »

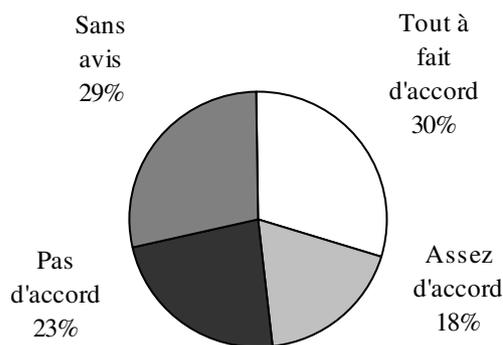


Source : Enquête CAPRU 2005

Interrogés sur la question, les agriculteurs sondés formulent un avis assez partagé par rapport à la banalisation de l'utilisation des OGM (figure 12) mais l'important taux d'agriculteurs qui ne se prononcent pas (29%) est à souligner. Bien qu'ils trouvent que ce n'est pas souhaitable, certains estiment que l'utilisation des OGM est déjà banalisée ou le deviendra par obligation, sous la pression des industries ou des concurrents extérieurs. Ils estiment que c'est une donnée qui leur échappe et qui profitera aux multinationales mais pas aux agriculteurs. L'idée de l'existence potentielle de créneaux à développer avec les OGM a également été émise.

Figure 12 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport à l'affirmation

« L'utilisation d'OGM sera banalisée »



Source : Enquête CAPRU 2005

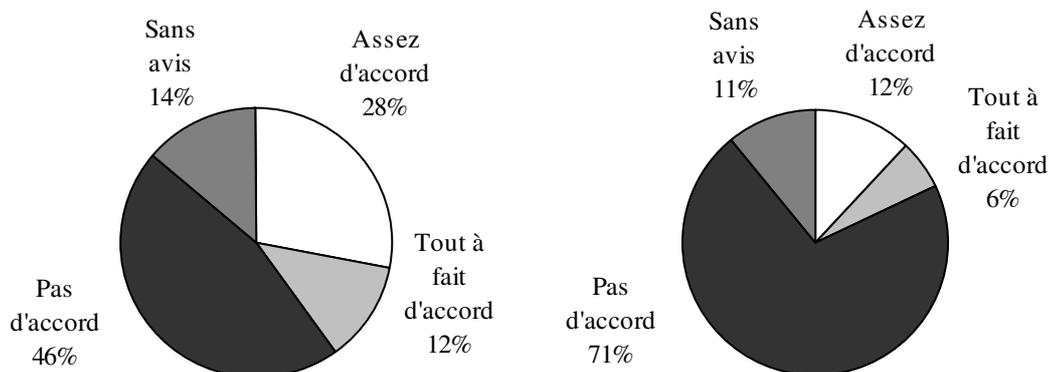
⇒ *L'agriculture wallonne dans 10 ans : l'avenir des produits de qualité différenciée*

En ce qui concerne les produits de qualité différenciée, les affirmations portaient sur deux cas particuliers, celui des produits du terroir et celui de la production biologique.

Dans leur majorité, les agriculteurs sondés reconnaissent que les produits du terroir sont de bons produits et qu'ils constituent un patrimoine qui mérite d'être préservé. Ils sont favorables à la promotion des produits du terroir et du commerce de proximité. Des incitants accompagnent cette vision mais les contraintes et les normes imposées ne sont pas négligeables voire décourageantes. Ils attirent l'attention sur le fait qu'il faut des prix rémunérateurs pour assurer la rentabilité de ce type de production. Les produits du terroir sont des produits qui, par leur prix plus élevé, ne s'adressent qu'à un marché limité. De nombreux consommateurs, notamment les jeunes, ne s'intéressent pas aux produits du terroir ou de la ferme. C'est le prix et la facilité qui priment dans leurs décisions de consommation et les grandes surfaces répondent très (trop) bien à ces attentes.

Si les avis sont partagés vis-à-vis du développement des produits du terroir, 71% des agriculteurs interrogés estiment que le succès de la production biologique ne va pas se renforcer. Ils parlent de la saturation du marché bio et de sa récupération par la grande distribution si bien que c'est à nouveau un marché dont la maîtrise leur échappe et dont le développement, qui devient indépendant de la production régionale, nuit à la crédibilité même du créneau. D'autres expliquent leur position par le fait qu'ils estiment que leurs produits, bien que non labellisés, ont une qualité équivalente à celle des produits labellisés. Ils ont le sentiment que les consommateurs, mal informés, se tournent vers le bio en période de crise alimentaire mais s'en détournent aussi rapidement par la suite. Il est utile de préciser ici que la part des agriculteurs sondés engagés dans la production biologique représente environ 5% de l'échantillon.

Figure 13 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations  
« La production de produits du terroir va augmenter »      « La production biologique connaîtra plus de succès »



Source : Enquête CAPRU 2005

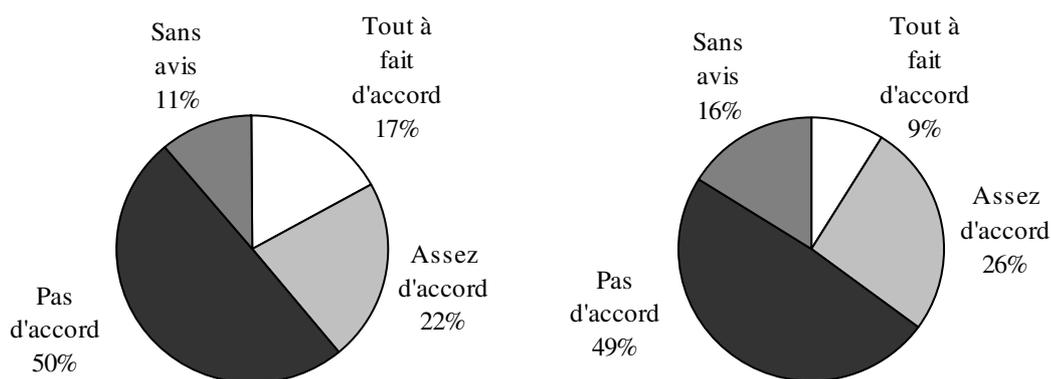
⇒ *L'agriculture wallonne dans 10 ans : les interactions et partenariats*

Quand on leur demande si l'agriculture de demain permettra aux agriculteurs d'avoir davantage de contacts avec les consommateurs, 50% des agriculteurs sondés estiment que ce ne sera pas le cas (figure 14). Ils évoquent l'omniprésence des grandes surfaces et de l'agro-industrie ainsi que la place qu'occupent leurs stratégies de communication à destination des consommateurs à travers les médias.

Par rapport à une autre affirmation véhiculant la même idée, 65% des agriculteurs interrogés estiment que, dans le modèle de grosses entreprises agricoles évoqué plus haut (figure 10), il n'y aura plus aucun contact direct avec les consommateurs. Ces contacts s'amenuisent, si ce n'est à travers la ...traçabilité, sauf pour les agriculteurs qui auront choisi la voie de la diversification (circuits courts et vente directe notamment). L'évolution de la population agricole ne joue pas non plus en faveur du maintien d'un contact direct avec les consommateurs étant donné que les agriculteurs sont de moins en moins nombreux pour alimenter ce dialogue de proximité.

Quant à leur positionnement au sein des collectivités locales et aux interactions ou partenariats qu'ils pourront développer avec les autres acteurs du monde rural de demain, les scores enregistrés lors du sondage sont fort similaires à ceux obtenus par rapport à l'affirmation précédente également illustrée à la figure 14. Ils précisent qu'il est souhaitable qu'il y ait plus d'interactions entre les différents acteurs de la commune mais que cela devient difficile, d'une part, du fait qu'ils sont minorisés et n'ont plus le temps et, d'autre part, parce que les interactions sont de plus en plus souvent des interactions négatives (réclamations, plaintes, pétitions) par manque de compréhension. Ils apprécient toutefois les démarches et actions participatives initiées par les communes dans le sens où elles favorisent le dialogue entre acteurs et l'effort de compréhension réciproque. S'il y a une volonté communale pour de telles initiatives, les agriculteurs s'y impliqueront en tant qu'acteurs partenaires.

Figure 14 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations  
 « Les agriculteurs auront plus de contacts avec les consommateurs »      « Il y aura plus d'interactions entre les agriculteurs, les autres résidents ruraux et les communes »



Source : Enquête CAPRU 2005

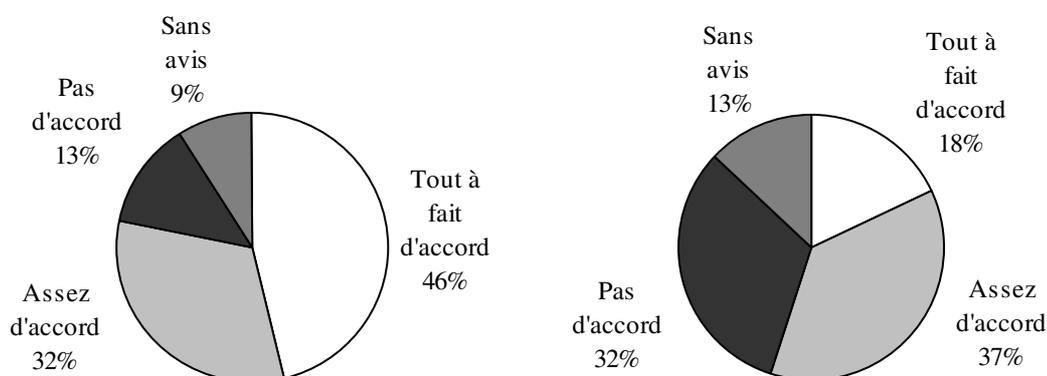
⇒ *L'agriculture wallonne dans 10 ans : l'entretien du paysage et le tourisme à la ferme*

Enfin, pour en revenir aux deux études de cas, deux affirmations portant sur le secteur du tourisme à la ferme et sur les services rendus à la collectivité en matière d'entretien du paysage clôturent l'examen du questionnaire d'enquête.

Près de 80% des agriculteurs sondés sont d'accord pour dire que le rôle des agriculteurs en matière d'entretien du paysage sera renforcé à l'avenir (figure 15). Dans leurs commentaires, ils signalent qu'on les y incite (par les MAE notamment), qu'ils ont conscience que c'est un rôle que l'on projette sur eux et répondent qu'ils s'y impliqueront tant que cela restera compatible avec l'activité de production. Ils s'attendent à ce que ce rôle induise des contraintes et contrôles supplémentaires mais s'attendent également à être rémunérés pour cette fonction.

Ils sont plus mitigés quant au développement du secteur du tourisme à la ferme (figure 15). Ils disent que le tourisme à la ferme peut se développer en fonction du potentiel régional mais qu'il y a un risque de saturation dans certaines régions. Cet avis partagé s'explique également par le sentiment que le secteur va dans le sens d'une stabilisation plutôt que dans le sens d'un développement plus important. Enfin, ils sont demandeurs pour que le tourisme à la ferme soit intégré dans une stratégie touristique globale (présentant les atouts et les forces de la région), stratégie à mettre en œuvre avec l'appui de la commune.

Figure 15 – Distribution des avis émis par les 187 agriculteurs sondés par rapport aux affirmations  
« Le rôle des agriculteurs en matière d'entretien du paysage sera renforcé »      « Le tourisme à la ferme sera plus répandu »



Source : Enquête CAPRU 2005